



AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 12 novembre 2019

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 12 novembre 2019**

**AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Rapporteure : **Madame Karen SERRES**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020
DE LA RÉGION PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Madame la Vice-présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représentant la Présidente de Région,

Madame la Vice-présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Monsieur le Directeur adjoint de la Direction des Finances de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Quasiment jour pour jour, un an après, nous voilà réunis une nouvelle fois au Théâtre Scène Nationale de Narbonne pour notre avant-dernière assemblée plénière de l'année ; je remercie chaleureusement la directrice du Théâtre.

Deux projets d'avis sont à l'ordre du jour de cette séance plénière :

- le premier, "Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie" a été préparé, dans le cadre d'une autosaisine, par la Commission "Méditerranée - Littoral - Relations internationales" présidée par Marc CHEVALLIER ; la rapporteure est Emilie VARRAUD.

- Le deuxième, "Projet d'avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée", sur saisine de la Présidente de Région, a été élaboré par la Commission "Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et évaluation des politiques publiques" présidée par Bruno LAFAGE ; Karen SERRES en est la rapporteure.

(...)

Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie

Il y a un an, je rappelais ici, suite au drame humain et matériel survenu dans ce département de l'Aude en raison d'intempéries, vouloir inscrire la question du changement climatique dans les urgences de notre assemblée. La commission "Méditerranée - Littoral - Relations internationales" a eu la charge d'élaborer le projet d'avis qui sera présenté, relatif aux effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie. Nous avons fait ce que nous avons dit et décidé ensemble.

Cette autosaisine du CESER est centrée sur la vulnérabilité et l'adaptation aux risques côtiers (érosion et submersion) et à leurs conséquences sur l'urbanisation et les aménagements, la biodiversité (notamment les petits fonds côtiers, les espaces lagunaires, dunaires et les zones humides), l'économie littorale et la conversion des habitudes et comportements de toutes et de tous.

La problématique est de permettre la mise en place de conditions favorables à la définition d'une politique d'adaptation des territoires, qui soit évolutive, pédagogique et coordonnée. Il s'agit de réduire la vulnérabilité des territoires et d'élaborer des stratégies globales d'adaptation s'accompagnant de la restauration des cordons dunaires et des plages pour conserver l'attractivité de ces territoires.

Un rapport sur les pollutions et plus particulièrement sur les pollutions par les plastiques en Méditerranée viendra compléter la réflexion dès mars 2020.

Ce travail de longue haleine est le résultat, entre autres, d'auditions de personnalités qui nous ont fait l'amitié et l'honneur de s'intéresser à nos travaux et aux réflexions qu'ils inspirent ; à elles vont tous mes remerciements, et permettez-moi de distinguer parmi elles, aujourd'hui, Mme Hélène REY-VALETTE, Maître de conférences à

L'Université Montpellier I, qui conclura la présentation ce de rapport.

Je remercie également le président de la Commission Marc CHEVALLIER pour son investissement majeur dans ce travail, la rapporteure Emilie VARRAUD ainsi que l'ensemble des membres de la commission.

En l'espace de quelques années, le changement climatique est devenu l'affaire de tous ; c'est cela l'écologie inclusive, c'est notre challenge et notre choix !

L'Occitanie est soumise à tous les risques naturels (mouvements de terrain, séismes, submersion marine, inondations, avalanches, feux de forêt). A des titres divers, le changement climatique peut avoir une influence sur la survenue ou l'ampleur des phénomènes.

La région, soumise à des épisodes pluvieux intenses (dits pluies cévenoles) et à des submersions marines, est particulièrement exposée au risque inondation. Ainsi, 600 000 à 1 million de personnes résident de manière permanente en zone inondable en Languedoc-Roussillon. Il en va de même dans 82% des communes de l'Adour-Garonne, avec 20% de la population exposés.

Le changement climatique, causé par les activités humaines, aggrave l'état des littoraux.

Les experts du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) viennent de rendre un rapport alarmant sur l'augmentation de la température d'ici à 2100. Et la zone méditerranéenne est une des plus sensibles.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, une hausse de près de 20 cm du niveau moyen des mers a été enregistrée, ce qui représente une évolution significative et cette élévation s'accélère sous l'effet du réchauffement planétaire.

Le GIEC affirme que "la hausse du niveau marin est estimée à 77 cm avec un réchauffement de 1,5 °C. Elle serait de 87 cm avec un réchauffement de 2 °C. Ce serait 10 millions de personnes, en plus, qui seraient impactées par la montée des eaux par rapport à + 1,5°C".

Le changement climatique - par l'augmentation du niveau de la mer et des tempêtes plus fréquentes et plus sévères - accélère deux phénomènes naturels :

- l'érosion marine : les mouvements de la mer érodent les rivages ;
- la submersion marine : une inondation temporaire du littoral.

Le GIEC souligne l'éventuelle disparition de nos plages en 2100 si rien n'est fait pour endiguer le réchauffement du climat et des eaux. L'activité humaine et la biodiversité seraient impactées. 31 % des côtes sableuses en métropole sont vulnérables à l'érosion et à la submersion marines. Les falaises et les côtes rocheuses sont également touchées par le phénomène de l'érosion.

L'érosion des plages menace donc l'Occitanie et avec elle la disparition des communes sur le littoral. Le littoral de l'Aude et des Pyrénées-Orientales serait fortement impacté. A Sète, il y a une dizaine d'années, des travaux gigantesques étaient entrepris pour protéger le lido.

Dans les territoires littoraux, les effets du réchauffement climatique sont précoces et déjà perceptibles par les populations qui réfléchissent aux moyens à mettre en place pour l'anticipation et l'adaptation à ces impacts (hausse du niveau marin, érosion).

Depuis longtemps, les populations répondent aux problématiques liées à l'érosion avec la mise en œuvre de différentes techniques. L'interaction entre les phénomènes d'érosion et de hausse du niveau marin pose de nouvelles questions aujourd'hui, dont les réponses doivent s'orienter vers un traitement spécifique pour chaque territoire et en concertation avec les populations.

A côté de ces phénomènes naturels, la transition démographique prend une dimension particulièrement forte pour l'aménagement du littoral. L'attractivité des communes littorales engendre une concentration de plus en plus importante de logements, d'où une véritable densification. Cette attractivité des littoraux et par conséquent leur artificialisation toujours plus importante augmentent leurs vulnérabilités aux impacts du changement climatique, ce qui rappelle le besoin urgent d'un aménagement littoral concerté et respectueux de l'environnement.

Face à ces risques, dans une optique de prévention ou d'atténuation, les services de l'Etat et des collectivités s'organisent pour mettre en œuvre des stratégies d'action.

Les littoraux constituent ainsi des lieux propices à des projets d'aménagements pour l'atténuation du changement climatique, avec :

- le développement des énergies renouvelables marines : éolien en mer, hydrolien ;
- des stratégies de lutte contre la mer (digue, épis, enrochement...);
- de relocalisation - mais très peu pratiquée (déplacement des biens vers les terres).

Par exemple, la côte sableuse de Vias, particulièrement exposée au phénomène d'érosion et de submersion marine, recule de 1,35 à 2,5 m par an. Pour rétablir le littoral, différentes actions sont menées : suppression des points durs, comme les dalles en béton et les cabanons ; élargissant de la plage par des apports de sable ; relocalisation des activités et les biens.

En octobre 2011, en vue de protéger les populations des submersions, le dispositif vigilance, développé par Météo-France en collaboration avec le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), a été enrichi du risque «vagues-submersion 1».

Le littoral d'Occitanie, dont la population a doublé en quarante ans, constitue un enjeu économique essentiel pour la région. Signé entre la Région, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations en mars 2017, le Plan Littoral 21 vise à donner un nouvel élan à l'économie maritime et littorale, mais pas seulement. Ce Plan replace le littoral dans le contexte du changement climatique (épisodes de canicule, de sécheresse, érosion du trait de côte plus forts et plus fréquents) et de croissance démographique afin de définir un modèle de développement inclusif adapté à ces aspects, permettant ainsi au territoire d'être un moteur de la croissance économique.

Afin de réduire ces vulnérabilités, la Région a récemment construit, avec l'appui d'entreprises, d'instituts de recherche, de collectivités et d'associations, le programme "Littoral +", et a présenté sa candidature à l'appel à projets « Territoires d'Innovation » lancé par l'Etat le 29 mai 2019. « Littoral + » est un succès puisqu'il fait partie des 24 lauréats retenus en septembre dernier. Sur un budget de 91 M€, l'Etat doit apporter plus de 15 M€ en investissement et près de 2 M€ de subventions (Programme d'Investissements d'Avenir).

Ce projet vise à faire du littoral d'Occitanie un exemple de résilience face au changement climatique. Le projet Littoral + est parti du constat que le littoral d'Occitanie étant de plus en plus peuplé (+ 32 000 habitants par an) et est de plus en plus exposé aux risques naturels liés au réchauffement climatique (inondation, submersion marine, érosion du trait de côte, rareté de la ressource en eau...), il était indispensable de trouver, avec les habitants et les partenaires, des solutions nouvelles pour transformer ces risques en opportunités de développement du territoire.

Onze actions ont ainsi été retenues pour permettre au littoral d'Occitanie de s'adapter sur le plan énergétique et en matière d'habitat, de préserver la ressource et feront l'objet d'une concertation et d'une co-construction citoyenne, et porteront notamment sur les thèmes suivants : les ressources énergétiques, la maîtrise raisonnée des ressources naturelles, la transformation numérique du littoral et l'animation collective du littoral.

Dans son projet d'avis, le CESER note le rôle important de l'Etat dans l'adaptation du littoral ; cependant son action est fortement mise en question localement. Un certain nombre de raisons sont intrinsèques à l'action de l'État : manque de concertation avec les collectivités locales, manque d'intégration des scientifiques aux débats, focalisation sur une stratégie à long terme, déficit d'actions de transition à court terme... Ces réflexions mettent aussi en évidence les effets de la non appropriation de la question par la Région qui a un rôle à jouer pour conjuguer préoccupation à long terme de l'Etat et préoccupations à court terme des collectivités locales.

Les collectivités locales sont en faveur d'une gestion transitoire, à court terme, avant de se positionner sur des stratégies à plus long terme. Le CESER soutient cette position.

Le CESER estime néanmoins que la solution ne peut passer que par un arrêt de l'extension urbaine sur le littoral et la recherche d'autres pistes de réponses à la pression démographique et aux enjeux du tourisme balnéaire.

Quelques préconisations du CESER :

- Le CESER demande au Conseil Régional de passer d'une logique de financement par projets, au financement d'un processus d'adaptation à moyen et long terme.
- Le CESER préconise une solidarité réelle et spatiale entre les territoires, qui se fonde sur les conséquences que toute intervention sur un point du littoral (enrochement, digue, ...) aura sur un autre point, pouvant être situé à plus ou moins grande distance.
- Le CESER demande à la Région de s'inspirer, s'appuyer, voire intégrer ce qui est fait localement pour créer un observatoire scientifique régional du littoral, qui permette de mutualiser les expériences à une échelle supérieure.
- Le CESER préconise par ailleurs, d'instaurer une gouvernance avec ses partenaires institutionnels (État, collectivités, chambres consulaires et autres organismes socio-professionnels, associations environnementales, observatoire, CESER) visant à identifier, à quantifier et à valoriser les risques réels encourus à moyen et long terme par les acteurs territoriaux et par les milieux naturels et à mettre en œuvre une action concertée, coordonnée et synergique de protection et d'adaptation territoriale. Cette gouvernance doit intégrer une approche de suivi et d'évaluation des politiques publiques et donc se doter de critères et d'indicateurs de suivi qui comprennent les dimensions sociales économiques et environnementales.
- Le CESER demande à la Région d'ajouter une règle au SRADDET qui contraigne les SCOT littoraux à se doter d'un volet littoral.
- Le CESER souhaite que la Région Occitanie prenne la tête des relations internationales en Méditerranée sur le sujet de l'adaptation au changement climatique.

Créer un conseil scientifique

Il pourrait être demandé la création d'un conseil scientifique pour l'Occitanie dédié aux questions sur le réchauffement climatique, au sein duquel le CESER serait membre associé, à l'instar de ce qui a été fait en région Nouvelle-Aquitaine avec la mise en place du Comité Scientifique Régional AcclimaTerra. Ce comité est né du souhait du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine de doter le territoire régional d'un groupe d'experts scientifiques permanent, indépendant, capable d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique et de préconiser les feuilles de route pour chaque acteur.

Saisines de la Présidente de Région

Par courrier en date du 31 octobre, la Présidente de Région a sollicité notre avis sur les rapports qui seront présentés à l'assemblée délibérante le 14 novembre :

Orientations budgétaires 2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Comme chaque fin d'année, nous sommes appelés à émettre un avis obligatoire sur le projet d'orientations

budgétaires de la Région, après saisine de la Présidente de Région, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans un délai contraint, chaque commission a établi une synthèse, élaborée selon la méthodologie souhaitée par la commission de synthèse basée sur trois approches : ruptures, continuités, nouveautés.

Je remercie chacun d'entre vous, le président de la commission Finances Bruno LAFAGE, ainsi que l'équipe administrative avec une mention spéciale pour Dominique-Marie Félix qui n'a pas compté ses heures pour que le projet d'avis soit prêt dans les temps.

Dans un contexte mondial et européen de décélération de la croissance, la France enregistre actuellement d'une croissance supérieure à la moyenne de la zone Euro. En France, la vaste région Occitanie bénéficie d'un dynamisme conjoncturel tiré notamment par ses fleurons industriels et par son attractivité démographique.

Le budget de la Région Occitanie depuis la fusion territoriale des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées est un budget solide, caractérisé par une compression des dépenses de fonctionnement visant à dégager une épargne nette de fonctionnement utile, après transfert en section budgétaire d'investissement, à l'autofinancement opérations de construction d'équipements structurants et d'infrastructures régionales. Depuis, la Région déroule ainsi avec constance le programme d'action qu'elle a établi pour répondre aux besoins de structuration, de développement et de rééquilibrage de son nouveau et vaste territoire, et pour répondre aux besoins d'éducation, de formation, d'accès à l'emploi et d'inclusion sociale d'une population qui enregistre de forts taux de chômage, de pauvreté, de précarité, de décrochage scolaire.

La Région axe sa prévision d'action 2020 sur 3 chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie ; une Région au service des territoires ; une Région qui prépare l'avenir.

Le CESER partage pour une large part les axes et les actions prévus par la Région. Il regrette que l'extrême rigueur budgétaire que s'impose la Région, au-delà même du plafonnement des dépenses qui lui est imposé par l'Etat, se fasse au détriment du financement de structures et d'actions régionales qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques régionales et à l'atteinte de leurs objectifs territoriaux.

Le CESER aurait souhaité que dans ces orientations la Région prenne en compte des enjeux forts, notamment sociaux et démocratiques issues de la crise dite des Gilets jaunes et du Grand Débat national, mais aussi environnementaux et en termes de sécurité des personnes et des biens, d'aménagement du territoire, d'accompagnement et d'adaptation économique, liés au risque de submersion littorale, et à une pollution marine dramatique, tant pour les espèces que pour les filières halieutiques. Le CESER invite la Région à se saisir urgemment de ces enjeux majeurs dans le cadre du prochain Contrat de plan Etat-Région.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et Schéma Régional Biomasse

J'ai sollicité la Commission 1 « Aménagement du territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport - Infrastructures – Numérique – Logement » pour donner son point de vue sur ces plan et schéma afin de vous le présenter pour avis. Voici la position de la commission telle qu'arrêtée :

« La commission 1 prend acte des projets de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de Schéma Régional Biomasse (SRB) soumis à l'appréciation du CESER.

Elle prend connaissance de la saisine de Carole DELGA sur ces sujets le 31 Octobre pour donner un avis qui doit être soumis à l'assemblée plénière du CESER le 12 Novembre et porté par Jean Louis CHAUZY à l'assemblée plénière du Conseil Régional le 14 Novembre.

Dans l'impossibilité de se prononcer valablement sur des documents aussi importants et aussi volumineux en une semaine, elle réserve son expression pour les avis que le CESER sera prochainement amené à rendre sur la transition énergétique en Occitanie et sur le projet Occitanie 2040 ».

Plus fondamentalement, le CESER aurait dû être associé en amont dans la phase d'élaboration de plus d'une année, cela aurait permis une consultation préalable plus à même d'enrichir le projet régional.

Mais il appartient à la commission d'anticiper.

Plan régional contre le racisme et l'antisémitisme

Par ailleurs, nous avons également été saisis par la Présidente de Région pour émettre un avis, au plus tard le 15 novembre 2019, sur le projet de plan régional contre le racisme et l'antisémitisme. Cette saisine en date du 26 juillet 2019 - intervenue pendant les vacances d'été - n'a pu être présentée pour débat et décision qu'en Conférence permanente du 23 septembre et au Bureau du 14 octobre.

Compte tenu du délai imparti et de l'importance du sujet, le Bureau a décidé que le CESER ne pouvait favorablement y répondre en quelques semaines ; mais il a néanmoins acté qu'un courrier à ma signature, en date du 22 octobre, soit adressé à la Présidente de Région, pour rappeler une préconisation du CESER datant de 2013 - formulée après les crimes odieux de Mohamed MERAH qui ont durement éprouvé la population régionale - relative à la mise en place d'une formation supérieure à la laïcité destinée au plus grand nombre : étudiants, professionnels, chefs d'entreprise, d'administration, syndicalistes, responsables religieux et associatifs, ONG. Chacun devant se sentir concerné par les sujets et agir à la place qui est la sienne contre toute dérive portant atteinte à la sécurité collective de la Nation et au vivre ensemble républicain.

L'Etat et l'Université Toulouse Capitole ont arrêté le contenu de cette formation en nous écartant du projet que nous avons porté et soutenu et qui était inspiré du modèle mis en place par l'ex-Préfet de la région Rhône-Alpes, Jean-François CARENCO, construit entre l'Université des Lumières, les responsables des communautés religieuses, et validé par les ministres de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Nous souhaitons que cette formation puisse être reprise à Toulouse et Montpellier, accessible au public cité ci-avant, également par la voie de la formation continue.

Le CESER participera, comme nous y invite la Présidente de Région, aux Assises des luttes contre toutes les formes de discrimination à Narbonne le 27 novembre ; les vice-présidents délégués aux commissions "Aménagement du territoire", "Education - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société" et "Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale", respectivement Mme Christine SANCHEZ, M. Olivier-Ronan RIVAT, M. Georges BENAYOUN, et moi-même représenterons le CESER, pour défendre les valeurs républicaines et humanistes portées par la société civile.

La laïcité est un principe essentiel, inhérent à la République française. Si elle a une valeur largement admise, il n'y a pas toujours accord sur son sens, elle est toujours en débat. La laïcité telle que conçue en termes de séparation des Eglises et de l'Etat depuis la loi de 1905 tend à s'atténuer au profit d'une laïcité renouvelée que chacun veut définir. Nous devons rester attentifs aux évolutions possibles.

Le racisme et l'antisémitisme sont une tache dans la République, chacun doit faire vivre la devise liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Les grands chantiers du CESER au 1^{er} semestre 2020

Au-delà du Budget primitif 2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et les outils budgétaires émergents, prochains projets d'avis de l'Assemblée plénière du CESER de décembre, au premier semestre 2020, nous aurons à débattre, et voter, de projets d'avis d'autosaisine sur la transition énergétique, les processus de repli et d'isolement dans les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville, les ruralités, l'orientation, les innovations dans l'enseignement supérieur, le poids économique des associations en région.

Les saisines à venir

SRADDET

Mais nous aurons aussi deux saisines de la Région pour lesquelles notre avis est attendu : tout d'abord, une saisine sur le projet de SRADDET qui devrait être présenté à l'assemblée plénière de la Région en novembre ou décembre 2019, avant d'être soumis entre janvier et mars 2020 à la consultation des personnes publiques associées dont le CESER. Le projet de SRADDET, éventuellement modifié en fonction des avis recueillis, fera alors l'objet durant l'été 2020 d'une enquête publique avant une adoption définitive du SRADDET prévue pour la fin de l'année 2020.

CPER 2021-2027

Puis, nous aurons à remettre une contribution sur le CPER 2021-2027 d'ici juin 2020. Pour la réaliser, nous conjuguerons un travail en commissions et si possible 3 réunions décentralisées à Perpignan, Montpellier et Toulouse, ouvertes aux partenaires socio-économiques et aux conseils de développement.

Le 28 juin 2019, la méthodologie globale des futurs CPER 2021-2027 a été entérinée lors de la rencontre entre le Premier Ministre et les président(e)s de Région. Il y aura des CPER « à la carte », sans cadre national pré-défini et basé sur une stratégie régionale d'actions, avec un traitement différencié de la question des infrastructures de transports, dans un cadre contractuel distinct du CPER et un mix entre thématique / grands projets.

Les négociations Etat-Région vont bientôt officiellement commencer. Ce 14 novembre, Carole DELGA demandera à l'assemblée délibérante, réunie en séance plénière, de l'autoriser à entamer les négociations avec l'Etat.

Néanmoins, suite au courrier du Premier Ministre en date du 5 septembre 2019 adressé au Préfet de la région Occitanie arrêtant le calendrier, le contenu, la méthode d'élaboration du CPER 2021-2027, des premiers échanges entre l'Etat et la Région ont eu lieu concernant, notamment, les projets de livrable "thématiques".

La Région a commencé à réfléchir aux sujets ou projets à retenir de manière à conforter les politiques régionales, tels que les Plan Canal, Plan Littoral 21, Plan Montagnes, Patrimoine culturel et naturel...des thématiques déjà inscrites à l'actuel CPER : ESRI, Transition écologique et énergétique... et définir si elle souhaite ou non engager un travail avec l'Etat sur l'exercice coordonné des compétences.

Par ailleurs, nonobstant le cadre national rappelé ci-avant, pour l'Occitanie, la question des infrastructures de transports sera, à ce stade, intégrée à la position régionale. L'objectif principal est d'identifier des priorités stratégiques régionales en suivant deux lignes directrices que sont le rééquilibrage territorial, la promotion d'un nouveau modèle de développement.

Le CPER devra être finalisé et signé au plus tard à l'automne 2020 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Avant le vote par l'assemblée régionale, lorsque le projet de CPER sera stabilisé, le CESER sera saisi pour avis. Il y aura également une consultation du public.

La préparation du CPER se fera en lien avec celle sur la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027 et parallèlement à la concertation en région qui permettra de préparer le projet de loi mettant en œuvre une nouvelle étape de la décentralisation.

Le 14 octobre, la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) s'est tenue à l'Hôtel de Région à Toulouse et a permis d'échanger sur les attendus du futur CPER. A l'invitation du Préfet de région, le CESER a participé à la restitution des travaux de consultation territoriale menés dans le cadre de la mobilisation nationale pour l'emploi, la transition écologique et numérique présentée lors de cette CTAP. Les vice-présidents délégués et moi-même représentations notre assemblée.

Avec l'accord du Bureau réuni le même jour dans la matinée, nous avons présenté à l'Etat et à la Région les axes

stratégiques que le CESER souhaitait voir pris en compte dans le futur CPER, que nous avons formalisés depuis dans un courrier adressé au Préfet de région, en date du 29 octobre, et copie à la Présidente de Région. Sans présager de l'avis que nous serons amenés à rendre en assemblée plénière en juin 2020 après consultation sur la base du projet de CPER qui nous sera soumis, dans ce courrier, nous rappelons que notre réflexion peut légitimement s'appuyer sur nos travaux adoptés et les préconisations afférentes, tels que la 2^{ème} contribution au SRADDET du 18 février 2019, la contribution au Grand débat national en date du 11 mars 2019, celle du 24 juin 2019 à la mobilisation nationale pour l'emploi, la transition écologique et numérique.

Les principaux points précisés sont :

- les enjeux et priorités du CPER 2021-2027 doivent pouvoir être envisagés à l'aune de l'évaluation de la réalisation des CPER 2015-2020 des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- l'objectif de "construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie associant excellence et soutenabilité" et le diagnostic territorial et enjeux territoriaux présentés par la Présidente de Région sont partagés par le CESER ; cet objectif constitue un impératif et un devoir dans une région fortement impactée par les effets du changement climatique.
- La ressource régionale en eau doit être garantie, avec un usage contrôlé, raisonné et partagé au service de la population, de la préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de l'agriculture ;
- le développement des infrastructures routières et ferroviaires doit se poursuivre sans attendre dans cette région la plus vaste de la métropole, car elles sont nécessaires au développement économique, à l'ouverture de la région à l'échelle européenne et au plan international et à la visibilité de son action ;
- la mobilisation en direction des jeunes et des seniors est indispensable pour pallier les pénuries de main-d'œuvre présentes dans tous les bassins d'emploi ;
- le renforcement de l'autonomie alimentaire par le développement des filières agricoles intégrant les mesures agroenvironnementales doit se poursuivre ;
- l'accès au numérique - une région "100% connectée pour tous les territoires" - ne doit plus être un vain mot.

Le volet enseignement supérieur et recherche sera préparé prochainement. Le CESER est sollicité par Mme Béatrice GILLE, Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'Académie de Montpellier, et M. Benoît DELAUNAY, Recteur de l'Académie de Toulouse, pour une réunion de travail à Montpellier, entre le 15 novembre et le 15 décembre 2019.

2020

Vous le voyez, nous avons beaucoup à faire ensemble dans chaque commission et section, mais sur le terrain avec des représentations plus larges, pour faire vivre et respirer la démocratie consultative au plus près des habitants...et rappeler le rôle, les missions et les préconisations de notre assemblée.

AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis adopté

Rapporteure : **Madame Karen SERRES**

Suffrages exprimés : 146

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Geneviève TAPIÉ

Les membres

Jean-Pierre ARCOUDEL
Yves BAILLEUX-MOREAU
Simone BASCOUL
Annie BERAIL
Jean-Marie BEZ
Nathalie CASALÉ
Serge CRABIÉ
Bruno DUMAS
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Michel GUIRAL
Claudie HOUSSARD
Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI

Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Dominique MICHEZ
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Nathalie PINELLI
Thomas PORTES
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Luc TOUCHET
Julien TUFFERY
Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
Amélie VIGROUX

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
1.1. Le contexte national.....	3
• Une croissance mondiale en régression et une croissance nationale en stagnation	3
• PLF 2020 : une baisse des impôts et une décélération de la diminution du déficit public.....	3
• Un nouvel acte de décentralisation annoncé pour 2020	3
1.2. Le contexte régional.....	4
• Des défis environnementaux à relever	4
• Des besoins territoriaux importants	4
• Une conjoncture économique dynamique et une baisse du chômage.....	4
• Des clignotants budgétaires au vert.....	4
• De nouvelles modifications du périmètre de compétence de la Région.....	5
• La dernière année pleine de la mandature avant les élections régionales de 2021	5
2.1. Le document régional de présentation.....	5
2.2. L'éditorial de la présidente de la Région.....	5
2.3. Les axes territoriaux	6
I- DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LA CONTINUITÉ	7
I.1 - LA POURSUITE DES POLITIQUES TERRITORIALES	7
Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie	7
• L'éducation et la jeunesse	7
• La construction de l'autonomie et de la citoyenneté	7
• La construction et la rénovation des lycées	8
• L'emploi	8
• Les formations sanitaires et sociales	9
• Solidarités	9
• Culture.....	9
• Sport.....	10
• Aides au logement et à l'habitat social	10
• Soutien régional au renouvellement urbain.....	10
Une Région au service des territoires	11
• L'aménagement du territoire	11
La Montagne.....	11
Espace rural	11
Les transports et les infrastructures.....	11
• Infrastructures portuaires.....	11
Une Région qui prépare l'avenir	12
• La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets	12
• Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture	12
• « Grande cause alimentaire ».....	13
• Gestion de l'eau.....	14
• Projets fonciers	15
• Soutien aux filières :.....	15
• Territoires d'Industrie	15
• Plan pour l'emploi et le BTP	16
• Plan Bois.....	16
• Économie de proximité.....	16
• Economie Sociale et Solidaire (ESS).....	16
• Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	16
I.2. LA STRATEGIE FINANCIERE	17
• Une stratégie réaffirmée et clairement assumée en matière d'investissement	17
• Une réponse aux besoins des territoires, de l'économie et de la population	17
• Un pilotage appuyé sur une prospective financière.....	18
II. DES NOUVEAUTES	21
II.1. DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES	21
Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie	21
• Nouveautés enseignement sup, recherche innovation.....	21

·	Jeunesse et citoyenneté	21
·	Orientation et information sur les métiers	21
·	Formation professionnelle.....	22
	Une Région au service des territoires.....	22
·	Transports	22
·	Aménagements portuaires.....	23
	Une Région qui prépare l'avenir	23
·	Le projet foncier.....	23
·	Gestion durable de la ressource en eau.....	23
·	Biodiversité.....	23
·	Soutien aux filières :.....	23
·	Filières viticole et agroalimentaire.....	24
·	Plan Bois régional	24
·	Plan régional sur l'hydrogène vert.....	24
·	Territoires d'Innovation.....	24
·	Tourisme et Thermalisme.....	25
·	Santé.....	25
·	Culture.....	25
·	Sport.....	25
	III. ACHEVEMENTS, RUPTURES.....	27
	III.1. DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES.....	27
	Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie	27
	Des ruptures subies.....	27
·	Le retrait de la compétence de l'apprentissage	27
	Les ruptures choisies.....	27
	Une Région au service des territoires.....	27
·	Transports, mobilités.....	27
·	Infrastructures numériques.....	27
·	Economie de proximité.....	28
·	L'agence Ad'Occ	28
·	Enseignement supérieur, recherche innovation	28
·	Solidarités.....	29
	III.2. LE BUDGET COMME LIEU INNOVANT D'ENGAGEMENT ET DE TRANSITION CULTURELLE.....	30
·	Les budgets participatifs, un souhait de réponse à la demande démocratique sociétale ?	30
·	L'engagement dans l'Agence France Locale (AFL)	30
	IV. MANQUES ET PRECONISATIONS.....	31
	Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie	31
	L'action en faveur de d'égalité réelle entre les femmes et les hommes	31
·	La politique de la jeunesse.....	31
	Une Région qui prépare l'avenir	32
·	La lutte contre la pollution marine	32
·	Le soutien aux filières de la pêche et de la pisciculture	32
·	L'anticipation de 2020 : CPER, Fonds européens et nouvel acte de décentralisation	32
·	La nécessaire évaluation des politiques publiques.....	33
·	L'amélioration des délais d'instruction et de paiement des subventions	33
·	Un pilotage par l'enjeu à instaurer	33
·	Une rupture à poursuivre et à intensifier	34
·	Les suites du Gand débat national : quel projet pour demain ?.....	35
	CONCLUSION	37
	NOUVEAUTÉS	37
	CONTINUITÉS	37
	MANQUES ET PRECONISATIONS	37
	RUPTURES	38
	GLOSSAIRE.....	41

PRÉAMBULE

En vertu de l'article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région.

En vertu de l'article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires.

En vertu de l'article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

Dans le débat relatif aux orientations budgétaires, qui doit intervenir 10 semaines avant le vote du budget primitif de la Région, le CESER souhaite prendre toute sa place.

La Présidente de la Région Occitanie a saisi le CESER pour avis sur les orientations budgétaires 2020, par courrier du 31 octobre 2019.

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie en charge des affaires financières, assistée de Madame la Directrice des Affaires financières de la Région, a présenté les orientations budgétaires 2020 à la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Evaluation des politiques publiques - Europe » et aux bureaux des 8 commissions ainsi qu'au président de la Section Prospective, le 25 octobre 2019, à Toulouse et à Montpellier, par visioconférence.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et au commentaire critique des mesures prévues pour 2019, au regard des conjonctures et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

En préparation de ce débat, le Bureau du CESER a adopté, le 14 octobre 2019, la note rédigée par la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Evaluation des politiques publiques - Europe » portant sur l'observation du compte administratif 2018. Ce document, contribuant à l'analyse des orientations budgétaires 2020, est consultable sur le site www.ceser-occitanie.fr, dans la rubrique « Travaux ».

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE

1.1. Le contexte national

- **Une croissance mondiale en régression et une croissance nationale en stagnation**

Alors que la croissance mondiale (3%) et européenne (1,7%) régressent, la croissance française reste supérieure à la moyenne de la zone Euro mais subit en 2019 un ralentissement à 1,3%. Dans un contexte européen géopolitique et économique incertain, notamment dans l'attente des conséquences du BREXIT, et face à une économie allemande qui marque le pas, la France fait désormais figure de locomotive européenne, ce qui ne lui était pas arrivé depuis 2004. Elle contribue en effet pour 25% à la croissance européenne, malgré le déficit de sa balance commerciale.

- **PLF 2020 : une baisse des impôts et une décélération de la diminution du déficit public**

La France s'efforce de contenir son déficit public en vue de satisfaire aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance européen et de ramener sa dette publique (98,8 % du PIB en 2019) à un horizon de 60%. Les efforts financiers nationaux importants et continus qui ont été demandés depuis 2012 aux collectivités locales, au premier rang desquelles les Régions, et à la Sécurité sociale, ont abouti à un solde excédentaire de leur compte (+0,6 % pour les administrations publiques locales et +1,7 % pour l'administration de Sécurité sociale). L'Etat, désormais seul contributeur au déficit public, maintient toutefois la pression financière sur les collectivités en plafonnant l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement et en poursuivant la baisse des dotations.

Le projet de loi de finances (PLF) en cours d'examen par le Parlement prévoit de financer des mesures d'urgence économique et sociale suite à la crise sociale des Gilets jaunes (11 Md€) et au Grand Débat national (6,5 Md€), de parachever la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (-3,7 Md€), de poursuivre la baisse des impôts sur les sociétés (-2,5 Md€) et des prélèvements obligatoires sur les ménages (-9,3 Md€, dont 5M€ au titre de l'impôt sur le revenu des classes moyennes). Ces nouvelles dépenses entraînent une ré-estimation à 2,2% du PIB du déficit public, contre les 1,4% initialement visé en 2020. Le déficit public devrait toutefois diminuer de 20 Md€ en 2020.

- **Un nouvel acte de décentralisation annoncé pour 2020**

Un projet de loi dit « de décentralisation et de différenciation » est annoncé par le Premier ministre pour la fin du premier semestre 2020. Précédé de consultations locales dans les régions, il sera présenté à l'examen et au vote du Parlement après les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Ce nouvel acte de décentralisation devrait déboucher sur de nouveaux transferts de compétences dans les domaines du logement, des transports, de la transition écologique.

La loi devrait également instaurer un droit des collectivités à la différenciation territoriale, concept qui consiste à permettre aux collectivités, non plus à titre expérimental mais de façon pérenne, de mettre en œuvre les politiques publiques de façon plus ajustée aux réalités des territoires, et plus innovantes.

1.2. Le contexte régional

- **Des défis environnementaux à relever**

Le changement climatique prend des formes très concrètes en Occitanie :

- multiplication et intensification des épisodes méditerranéens dont les dégâts humains et matériels sont conséquents
- Episodes de sécheresse, amenant à s'interroger sur la pérennité du modèle agricole actuel
- Episodes de canicule,
 - o dont les effets sont également visibles sur l'agriculture,
 - o mais qui impliquent également d'adapter la prise en charge des publics les plus fragiles,
 - o qui imposent de revoir les principes constructifs des bâtiments (notamment les lycées)
- évolution prévisible du trait de cote
- impact sur la biodiversité, par l'apparition de parasites et maladies nouvelles (flore et faune), etc.

La Région Occitanie est donc placée très concrètement face au défi du changement climatique

- **Des besoins territoriaux importants**

La Région Occitanie fait face à d'importants besoins territoriaux nés de la fusion des deux anciennes Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Elle doit agir et investir en vue de la construction des équipements et des infrastructures nécessaires à l'unification de sa nouvelle dimension territoriale, au développement économique de ses entreprises et de ses filières, à l'éducation, à la formation, à l'inclusion professionnelle d'une population qui croît de plus de 52 000 habitants par an et dont les taux de pauvreté, de chômage et de décrochage scolaire sont parmi les plus élevés de France.

- **Une conjoncture économique dynamique et une baisse du chômage**

La Région Occitanie continue de bénéficier d'une conjoncture régionale dynamique, nourrie par son attractivité démographique et tirée par la croissance du chiffre d'affaire des filières aéronautique et spatiale ainsi que par la filière agroalimentaire. Les prévisions d'évolution du chiffre d'affaire des entreprises du secteur industriel, des services marchands et de la construction sont revues à la hausse. Les chiffres régionaux de la croissance et de la création d'emploi sont meilleurs que les chiffres nationaux. Le taux de chômage régional au deuxième trimestre 2019 (10%) enregistre une baisse de 0,2 point. La décision de l'OMC de taxer les exportations européennes destinées aux Etats-Unis est toutefois susceptible d'impacter la part de la croissance régionale générée par les exportations des entreprises régionales des secteurs aéronautique et agro-alimentaire.

- **Des clignotants budgétaires au vert**

Le choix récurrent de la collectivité régionale en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, qui ne doit rien au récent plafonnement de leur augmentation par l'Etat, continue de lui garantir un taux d'épargne élevé et en croissance (+3% prévus fin 2019). Son épargne nette, additionnée à ses ressources d'investissement hors emprunt, alimente un autofinancement de ses investissements à plus de 80 %. La collectivité améliore ainsi sa capacité de désendettement (4 ans), en dépit de l'augmentation de la mobilisation de l'emprunt et de l'encours subséquent de la dette.

Cette gestion maîtrisée de son budget vaut à la Région la notation maximale accordée par les agences de notation à la gestion d'une collectivité locale et la confiance des marchés financiers qui lui a permis de lever, en 2018, 200 M€ de fonds en obligations vertes et sociales, dont le coupon à

1,37 % a contribué à abaisser le taux moyen de ses emprunts. Le dynamisme des ressources d'origine fiscale transférées par l'Etat en remplacement de la dotation de fonctionnement génère par ailleurs des recettes supplémentaires.

- **De nouvelles modifications du périmètre de compétence de la Région**

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 retire aux Régions la compétence en matière d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette même loi transfère par contre aux Régions la compétence de l'Etat en matière d'information régionale sur les métiers et l'orientation.

- **La dernière année pleine de la mandature avant les élections régionales de 2021**

Sauf à ce que le calendrier électoral en décide autrement d'ici-là, l'année 2020 devrait être la dernière année pleine de la mandature avant les élections régionales normalement attendues en mars 2021.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA REGION

2.1. Le document régional de présentation

Le document régional du débat d'orientations budgétaires 2020 est clair et épuré de toute technicité. Le style favorise une compréhension aisée des concepts et des définitions. Son plan, rigoureux assorti de verbes d'action, met en relief la cohérence entre les enjeux, les contextes, les priorités et les mesures choisies que la collectivité souhaite mettre en oeuvre.

Il apparaît dans le texte les continuités, les ruptures, les nouveautés.

Le CESER reprendra donc ce plan afin d'offrir au lecteur une analyse de la société civile organisée en adéquation avec le texte proposé par le Conseil Régional

2.2. L'éditorial de la présidente de la Région

Le CESER, qui regrettait l'an dernier son absence, apprécie cette année la présence d'un éditorial de la présidente de la Région. Celui-ci, conformément à sa vocation, donne le ton, montre le sens et la direction, indique la stratégie, réaffirme les objectifs et les ambitions.

La Présidente de la Région, affirme clairement que ces orientations budgétaires 2020 correspondent à un choix politique axé sur la continuité des politiques publiques entreprises depuis le début du mandat et confirme et amplifie la stratégie budgétaire des années précédentes.

Se plaçant d'emblée dans un « nous » collectif gage d'unité et de cohésion, la présidente donne le ton : « *Nous réaffirmons ici fortement nos priorités* ». Ces priorités concernent le soutien du pouvoir d'achat des familles, l'éducation et la formation avec la rentrée la moins chère de France, l'économie et la création d'emplois durables, des transports collectifs plus nombreux et moins chers, un aménagement du territoire plus harmonieux entre milieux urbain et rural.

Un objectif : être une collectivité toujours plus utile et proche pour ses habitants, grâce à ses politiques territoriales, son service public, ses agents, sa gestion exemplaire.

Une méthode : la consultation citoyenne préalable à la définition des politiques territoriales, afin de fédérer population et acteurs territoriaux autour d'objectifs communs.

Une stratégie : un fort niveau d'investissements à la hauteur des besoins du territoire, tout en préservant la solvabilité de la collectivité.

Une ambition : devenir la première région à énergie positive en développant la filière Hydrogène Vert.

Un projet : accompagner la transition énergétique en investissant dans l'éolien flottant et définir avec les acteurs des filières économiques du territoire un nouveau modèle de développement.

2.3. Les axes territoriaux

La présidente de la Région définit trois grands chantiers :

- 1- Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie,
- 2- Une Région au service des territoires,
- 3- Une Région qui prépare l'avenir.

Le document régional précise et décline sur 125 pages ces trois chantiers, en cohérence avec les objectifs précités. Le présent avis constitue un commentaire de ce document, réputé connu du lecteur et consultable sur le site Internet de la collectivité.

L'avis du CESER Occitanie s'attache cette année à examiner les orientations budgétaires régionales au travers d'une grille de lecture mettant en exergue, après un examen du contexte national et régional de l'élaboration de ces orientations :

- I- Les continuités,
- II- Les nouveautés,
- III- Les achèvements, les ruptures subies ou choisies,
- IV- Les manques et les préconisations,

qui fonderont finalement l'analyse et l'avis de la société civile organisée d'Occitanie sur les enjeux qui lui paraissent les plus prégnants et les plus urgents à prendre en compte dans les politiques territoriales régionales.

I. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LA CONTINUITÉ

I.1 - LA POURSUITE DES POLITIQUES TERRITORIALES

Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie

- **L'éducation et la jeunesse**

L'éducation et la jeunesse sont une priorité pour la Région. La mise en œuvre de la réforme des lycées va représenter en 2020 une lourde charge pour les dispositifs et pour le budget de la Région. La politique éducative adoptée inscrit par ailleurs comme objectifs prioritaires les aides aux familles et l'émancipation des lycéens et des apprentis. Dans la deuxième région de France en taux de pauvreté, avec un chômage supérieur à la moyenne nationale et un fort taux de décrochage scolaire, l'objectif 2020 de garantir en Occitanie la « rentrée scolaire la moins chère de France » grâce aux aides régionales a du sens. 400 € d'économie par enfant seront réalisés au bénéfice des familles.

Le document des Orientations Budgétaires 2020 confirme le souhait de la Région de poursuivre une politique dynamique sur la question de la jeunesse en soutenant les différents acteurs qui interviennent auprès de ces publics, en particulier les acteurs de l'éducation et les associations d'éducation populaire. Le transfert à la Région, à compter de 2020, de la compétence d'information et d'orientation sur les métiers va conduire la collectivité à nouer des relations de coopération avec des associations, des services publics, des chambres consulaires. Le CESER s'interroge sur les modalités formelles de coopération que la Région envisage d'instaurer avec les corps intermédiaires partenaires des politiques régionales sur ces champs de l'orientation, de l'information régionale sur les métiers et de l'apprentissage.

- **La construction de l'autonomie et de la citoyenneté**

La Région reconduit et conforte en 2020 le dispositif de la Carte Jeune, en l'étendant à d'autres aides très appréciées par les familles et par les jeunes.

La Région poursuit par ailleurs ses ambitions en matière de numérique éducatif et entend amplifier le processus de la labellisation numérique des lycées, avec comme objectif 2020 d'avoir 100% de lycées labélisés. Tous les élèves entrant en seconde des établissements lauréats bénéficient d'un ordinateur financé par le dispositif régional « IoRdi ». Le CESER félicite la Région pour cette opération éducative innovante mais s'interroge sur la prise en compte de la dimension cognitive du numérique éducatif, sur les différences d'apprentissage entre manuel papier et numérique, sur les conditions à mettre en œuvre pour que cela fonctionne, notamment en termes de formation des enseignants. Le CESER tient à sensibiliser la Région sur l'importance de ne pas s'engager dans le « tout numérique », le numérique pouvant constituer un obstacle éducatif contre-productif s'il est mal utilisé. La proximité humaine et l'accompagnement physique des jeunes restent fondamentaux.

- **La construction et la rénovation des lycées**

La Région met en œuvre une politique volontariste de construction de nouveaux lycées afin de répondre aux enjeux démographiques du territoire. Les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) cumulés sur l'ensemble du territoire ont consacré, sur les 10 dernières années, près de 3,5 milliards d'euros et ont permis la création de 20 nouveaux lycées.

Cinq lycées ont été créés entre 2016 et 2018, deux lycées seront livrés à la rentrée 2020 : le lycée « Martin Malvy » à Cazères (31) et le lycée « Simone Veil » à Gignac (34). Trois autres le seront d'ici à 2022. Au total ce sont 10 nouveaux lycées qui seront livrés durant la mandature : le CESER félicite la Région de ces investissements importants pour l'éducation et pour l'avenir de la jeunesse.

Le CESER alerte toutefois la Région sur l'importance de bien calibrer les lycées en construction via une prospective fine, bien qu'il ait conscience de la difficulté d'évaluer les flux. Les réformes en cours ont un impact sur le bâti qui ne peut être ignoré, par exemple sur la taille des classes, des classes de 36 élèves n'ayant par exemple pas été prévues par le passé.

Le CESER se réjouit par ailleurs de la poursuite des travaux de réhabilitation, d'extensions, de mises aux normes, de mise en accessibilité, d'amélioration des performances énergétiques des lycées anciens dans le cadre du PPI.

Le CESER se réjouit de l'annonce de l'engagement complet du PPI 2016-2021 avant la fin 2020 et de la majoration de 30 M€ du prochain PPI. Le CESER sera très vigilant quant à l'utilisation de ces autorisations d'engagement. Il a en effet constaté, à la lecture des précédents comptes administratifs, que toutes les autorisations d'engagement n'étaient pas consommées. Le CESER souhaiterait être informé sur les politiques qui n'ont pas été menées à leur terme.

Le CESER note l'harmonisation des modalités de maintenance informatique entre les 2 académies, et le déploiement, dès la fin 2019, d'agents régionaux en vue d'assurer une maintenance de premier niveau. Un marché de maintenance est prévu pour les opérations complexes.

- **L'emploi**

Le CESER Occitanie est attaché à l'idée que le domaine de l'emploi est une prérogative nationale et qu'il doit le rester. Néanmoins, il salue l'accompagnement financier des acteurs économiques que réalise la Région pour le maintien et le développement de l'emploi régional.

C'est en effet la région Occitanie qui détient le triste record de France du taux de chômage ; les territoires de Cœur d'Hérault (Agde-Pézenas Clermont l'Hérault, portes de Béziers : 14%) et des Pyrénées-Orientales (plus de 15%) en particulier. Le CESER considère que la Région est dès lors fondée à contribuer à la création d'emplois, au maintien d'emplois, à la « chasse » aux licenciements boursiers pour lutter contre le chômage. Le CESER préconise à la Région de mener des actions ciblées visant à améliorer l'emploi et à faire baisser le taux de chômage dans ces 2 départements.

Le CESER préconise à la Région d'évaluer le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » et demande à être associé à cette évaluation avant qu'en soit poursuivie l'expérimentation.

Le CESER souhaiterait l'extension de l'éligibilité du PIC à de nouveaux dispositifs, afin notamment :

- de développer les formations aux savoir-être dans les entreprises industrielles,
- d'accompagner les entreprises vers l'industrie 4.0
- et de valoriser l'apprentissage comme moyen privilégié de mise en cohérence de l'offre et la demande de formation, de pourvoir aux emplois non pourvus et de réduire le chômage.

- **Les formations sanitaires et sociales**

Le CESER salue l'ambition forte de la Région Occitanie en matière de formations sanitaires et sociales et considère avec satisfaction la prise en compte de la nécessité d'un appareil de formation proche des besoins de « formation-emplois » des territoires, afin d'y attirer des professionnels. Il suivra avec attention la mise en œuvre, la réalisation et l'évaluation du Schéma régional des Formations sanitaires et sociales en Occitanie.

Néanmoins, si la Région Occitanie continue de financer des formations sanitaires et sociales de qualité et de proximité à prix universitaire pour la plupart, il semble subsister encore des inégalités majeures de financement qui créent des écarts de coûts d'inscription importants pour les étudiants. Le CESER, attaché à l'égalité d'accès aux formations, demande une clarification de la politique de la Région en cette matière.

Le CESER note dans le secteur sanitaire et social une très forte inadéquation entre le profil des demandeurs d'emplois disponibles et le profil idéal recherché par les recruteurs.

Compte tenu des disparités de traitement créées par la Plateforme Parcoursup entre les candidats à une même formation, le CESER s'inquiète du recours prévu à cette plateforme à partir de 2020 pour l'entrée dans certaines formations sanitaires et sociales.

Le CESER note que la Région reste dans l'attente d'éléments de cadrage nationaux pour pouvoir mesurer l'ensemble des effets de la Loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

- **Solidarités**

Depuis le début de la mandature, en 2016, la Région n'a jamais manqué de promouvoir dans ses orientations budgétaires des interventions qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement durable du territoire, d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, de développement économique. Le CESER approuve ces intentions et reste attentif à leur traduction concrète. Il note ainsi la poursuite de dispositifs tels que ceux visant à réduire les inégalités sociales de santé, notamment en direction de la jeunesse, comme le « Pass Mutuelle », les actions de promotion et d'éducation à la santé, ainsi que les actions visant à lutter contre les discriminations, notamment de genre, ou le déploiement du Plan pour la prise en compte du handicap.

- **Culture**

Depuis le début de son mandat, la Région Occitanie s'est affirmée comme la Région accordant le pourcentage le plus élevé de France au secteur de la culture.

Depuis 2018, la Région Occitanie déploie une nouvelle stratégie pour sa politique culturelle, qui a été définie en concertation avec un certain nombre d'acteurs et de professionnels.

Cette stratégie s'organise selon 4 objectifs stratégiques :

- Renforcer significativement l'accessibilité de tous à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire, via la simplification et l'amélioration de la lisibilité des aides régionales ;
- Financer et encourager la création et accompagner l'innovation ;

- Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine : parce que c'est un secteur d'emplois non délocalisables et que cela participe au développement de l'économie touristique également ;
- Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la région Occitanie.

Le CESER défend la territorialisation des politiques culturelles qui doit permettre de passer d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables sur l'ensemble du territoire, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés. Le CESER est favorable à la promotion des acteurs culturels de proximité et à des actions au service des habitants. Pour cela, le CESER considère nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en Région.

Le CESER estime que la culture est un outil essentiel aux mains de la Région pour lui permettre d'agir en faveur de plus de justice sociale et de solidarité. Encore faut-il pour cela qu'elle soit considérée comme une politique à part entière et non comme un des aspects d'autres politiques, telles que le tourisme par exemple.

La politique culturelle régionale a par ailleurs un rôle clé à jouer pour endiguer la montée des extrémismes, du racisme et du communautarisme. Elle doit s'appuyer pour cela sur les acteurs culturels et leur garantir des moyens suffisants pour agir. Le CESER salue à cet égard l'implication de la Région, ces dernières années, en matière d'aides d'investissement pour aider à la création ou à la réhabilitation d'équipements culturels.

Cependant, le secteur associatif culturel, dont le rôle est essentiel, rencontre d'importantes difficultés pour maintenir les emplois et consolider ses actions. Le CESER encourage la Région à répondre à ces besoins en apportant son soutien au renforcement des structures.

- **Sport**

Le Document des Orientations Budgétaires annonce la poursuite des principales orientations de sa politique sportive régionale qui vise à favoriser le développement des pratiques sportives pour tous sur l'ensemble du territoire et à contribuer au rayonnement de l'Occitanie. Le CESER soutient la recherche de cet équilibre entre ces deux dimensions, sociales et économiques, de la politique sportive.

- **Aides au logement et à l'habitat social**

Le CESER se félicite que le Conseil Régional affirme sa volonté de poursuivre son soutien au développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins des populations et des territoires. Il enregistre également avec intérêt le déploiement du dispositif régional de soutien à l'offre de logement des jeunes.

- **Soutien régional au renouvellement urbain**

Le CESER relève avec satisfaction la montée en puissance du dispositif régional consacré au renouvellement urbain. Par souci de cohérence de l'intervention régionale, il souligne cependant la nécessité de considérer les projets de renouvellement urbain comme parties du projet du territoire qui les porte et de les intégrer dans les contrats régionaux de territoire.

Une Région au service des territoires

- **L'aménagement du territoire**

La Montagne

Le CESER note avec satisfaction le développement de la politique de la Montagne. A cet égard, les membres du CESER espèrent que le soutien aux exploitations de montagne sera maintenu pour continuer à développer l'activité et des productions de qualité dans des territoires difficiles.

Le CESER émet cependant des réserves quant à l'ouverture du Parlement de la Montagne, dont il est membre, à l'Assemblée des territoires, la multiplication des interlocuteurs risquant selon lui de créer de la confusion.

Espace rural

Le CESER adhère à l'intérêt de maintenir 4 programmes budgétaires en faveur de l'espace rural que sont le pastoralisme, le foncier agricole, l'aménagement Agri-Rural et la chasse et la pêche

Le CESER se réjouit du succès que rencontrent les différentes formules contractuelles - contrats territoriaux, contrats de bourgs-centres – de même que les interventions sectorielles territorialisées que la Région propose aux territoires. Il salue d'ailleurs leur montée en puissance. Comme pour les projets de renouvellement urbain, il insiste cependant à nouveau sur la nécessité de cohérence de l'action à l'échelle d'un territoire donné et sur son souhait de voir ces différents contrats n'en constituer qu'un seul, le Contrat Régional Unique, garant de la transversalité des politiques publiques sur le territoire, dont il était question les années précédentes.

Les transports et les infrastructures

Le CESER note la poursuite d'une action régionale aussi volontaire que cohérente. Si l'essentiel des interventions de la Région dans ces domaines s'inscrit au chapitre des continuités, la politique régionale propose aussi quelques nouveautés.

Au titre des continuités, le CESER prend acte avec intérêt de la volonté de la Région de rendre les transports scolaires plus abordables et, dans la perspective d'une gratuité à terme, de prévoir à cet effet une nouvelle baisse des tarifs.

Le CESER note par ailleurs avec satisfaction la poursuite de la politique régionale d'acquisition et de modernisation du matériel roulant aussi bien ferroviaire que routier. Il relève d'ailleurs à cet égard l'intérêt et la cohérence d'une participation de la Région au développement de nouveaux trains supprimant la motorisation diesel d'ici 15 ans de même que la contractualisation de rames ferroviaires à hydrogène.

Le CESER se réjouit également de la poursuite du plan Pôle d'échange multimodal (PEM). Il est en effet convaincu que, sous réserve de veiller à ce que train et route ne se fassent pas concurrence mais jouent plutôt la complémentarité, ce plan constitue un élément déterminant du développement souhaitable de l'intermodalité des transports et de la structuration territoriale des transports régionaux au profit d'une mobilité plus libre, plus efficace et plus durable.

- **Infrastructures portuaires**

Dans le cadre du choix de soutenir les projets liés à l'éolien flottant, le CESER rappelle à la Région sa précédente position relative à l'importance des investissements du port de Port-La-Nouvelle. Il

confirme l'obligation d'une grande vigilance pour ne pas engager des dépenses lourdes, sans garantie de trafic exogène supplémentaire ni d'investissements d'industriels portuaires privés.

Le CESER confirme par ailleurs que l'investissement en faveur du Hub Méditerranéen pour l'éolien flottant mérite d'être validé par d'autres acteurs Méditerranéens susceptibles de mettre en place de l'éolien flottant. Le CESER renouvelle enfin sa demande de réduire l'investissement prévu pour la construction du terminal passager du Port de Sète-Frontignan, compte-tenu de la stagnation du trafic Ferries et de la faible utilisation de cette gare maritime par les croisiéristes.

Une Région qui prépare l'avenir

- **La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets**

Le CESER constate avec satisfaction la poursuite de programmes engagés avec notamment la mise en œuvre de la feuille de route du dispositif Région à énergie positive (REPOS) mais aussi la finalisation du Plan régional de prévision de la gestion des déchets (PRPGD), qui participe aussi d'une démarche volontaire et cohérente. Le CESER regrette toutefois la faible considération accordée par la Région à la problématique de la sobriété énergétique, qui constitue pourtant un volet crucial à mener de pair.

Le CESER prend acte de la poursuite de l'action de la Région en matière d'efficacité énergétique et notamment de son action pour la rénovation énergétique des logements. Il invite le Conseil Régional à investir les possibilités de financements complémentaires dont l'Occitanie pourrait bénéficier dans le cadre du redéploiement national du FEDER. Le CESER suggère en outre au Conseil Régional de s'intéresser aux éventuels bénéfices qu'il pourrait retirer de la démarche EnergieSprong pour la massification de la rénovation énergétique des logements en Occitanie.

S'agissant du développement des énergies renouvelables, le CESER enregistre la poursuite de l'action engagée précédemment. Il salue toutefois le lancement opérationnel de la stratégie régionale pour le développement de l'hydrogène.

Le CESER constate de même la poursuite des actions engagées en faveur de la biodiversité. Il relève avec intérêt l'annonce de la montée en puissance de la politique régionale autour de l'arbre.

S'agissant de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, le CESER ne voit pas d'objections à formuler quant aux orientations avancées et en attend impatiemment les déclinaisons opérationnelles.

- **Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture**

La Région poursuit son soutien par des politiques publiques dédiées aux investissements dans ces secteurs porteurs, par une politique volontariste, amont/aval, avec des budgets offensifs pour les aides à l'installation, le plan BTP pour les entreprises agroalimentaires et les bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers. La poursuite des programmes engagés les années précédentes est également importante pour les exploitations agricoles, les filières « élevage », les produits sous sigles de qualité et viticoles, la filière agro-alimentaire et la filière bois.

Toutefois, le CESER tient à attirer l'attention de la Région sur 3 points importants concernant la filière Forêt-Bois, les produits sous sigles officiels de qualité et d'origine et en matière de foncier agricole :

- La région Occitanie est la deuxième région forestière de France. La mise en place du contrat de filière Forêt-Bois de la région Occitanie est positive. Le CESER espère que les engagements, notamment financiers et en termes de compétences, seront à la hauteur des enjeux, car la région enregistre un retard de 10 ans, aussi bien en ce qui concerne l'amont forestier (l'adaptation du reboisement et territoire d'expérimentation du changement climatique), que l'aval, pour lequel un investissement massif dans les industries de transformation est nécessaire. En effet, actuellement, la valeur ajoutée du bois-énergie ou du bois-construction, se fait dans les territoires limitrophes de l'Occitanie ou à l'étranger. Il existe une véritable inquiétude des professionnels de ces secteurs sur la possibilité de combler le retard pris en Occitanie.

- Afin de conserver le potentiel des produits sous Signes Officiels de Qualité et d'Origine et des produits bio sur le territoire, il est nécessaire de maintenir des financements pour les exploitations, menacées notamment par les changements climatiques. Il serait également nécessaire de mettre en œuvre des systèmes de production agro-écologiques à haute valeur environnementale (HVE) et à haute valeur naturelle (HVN) qui préservent les emplois et favorisent les aménités positives.

- Enfin, le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agricultrices et de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles, et de mettre en place un outil de portage financier en faveur du foncier agricole.

- **« Grande cause alimentaire »**

Le CESER est très satisfait que la Région poursuive son engagement spécifique « Grande cause alimentaire » pour accompagner les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Diverses mesures prises par la Région s'inscrivent dans cette logique de soutien alliant promotion locale, export et un volet circuit-court.

Cependant, le CESER souhaite que la Région développe une stratégie à l'échelle de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement local et la consommation locale. L'objectif est de passer à un système alimentaire durable, à faible impact environnemental, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des générations présentes et futures ; une alimentation accessible économiquement, équitable et abordable, nutritionnellement correcte, sûre et saine.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le CESER propose 5 axes à mettre en œuvre en coordination avec toutes les parties prenantes (Etat, Région, Profession, etc.), pour agir sur les volets « produire », « consommer », « éduquer », « e-commerce » et « aide à la décision » :

- Concernant le volet "produire" : impulser une réorientation d'une partie de la production occitane en faveur de la consommation locale, en veillant à structurer et à rémunérer au préalable les filières de production et à préserver le potentiel nourricier des territoires : faire émerger et développer des filières territorialisées, particulièrement destinés aux marchés locaux ; contribuer à structurer et à valoriser les capacités d'approvisionnement et de vente à l'échelle régionale, quel que soit le marché (vente directe, magasins de producteurs, restauration hors domicile, e-commerce...).

- Concernant le volet "consommer" : promouvoir les produits de consommation locale et garantir sans ambiguïté l'origine régionale des produits avec un étiquetage lisible et compréhensible par tous qui s'appuierait sur un cahier des charges qualitatif (différenciant et segmentant les produits régionaux respectant une éthique environnementale et sociale) à côté des produits sous SIQO, gage de qualité. La Région pourrait se doter d'une charte de qualité signée par l'ensemble des parties-prenantes, d'outils de communication ad-hoc, et d'une plate-forme dédiée à la mise en relation entre consommateurs et agriculteurs pour faire connaître la marque régionale (cf. le volet sur le e-

commerce). Une différenciation des restaurants privés à l'aide d'un logo spécifique pourrait aussi être pertinente.

- Concernant le volet "éduquer" : porter une communication grand public, et auprès des jeunes, pour contribuer à l'apprentissage des principes d'une alimentation saine et équilibrée, former les cuisiniers et les acheteurs publics.

- Concernant le volet "e-commerce", qui représente, au-delà de ses atouts pour la mise en marché des produits, un formidable outil de communication et de coordination, les Conseillers proposent de structurer l'offre en circuits de proximité en créant un portail régional, voire une plate-forme régionale fédérant tous les producteurs et démarches utilisant la marque et le cahier des charges proposés. Cet outil permettrait de mettre en réseau et en relation tous les acteurs afin de favoriser l'approvisionnement local, et surtout de mutualiser les investissements nécessaires à la production (outils de transformation, de stockage, de livraison...).

Enfin, pour observer, réguler et coordonner la stratégie régionale sur l'alimentation, le CESER propose de créer un observatoire régional de l'alimentation, de s'appuyer sur les instituts d'études et de recherche et sur les démarches innovantes et collaboratives (notamment celles initiées par la DRAAF) pour anticiper, innover, valoriser les initiatives territoriales.

En dernier lieu, le CESER demande que soit prévue une enveloppe budgétaire à hauteur des ambitions du Plan alimentation régional.

- **Gestion de l'eau**

Le CESER relève le travail en cours de réalisation à la demande de l'Etat autour du système « Neste et Rivières de Gascogne » (NRG), en vue du transfert des ouvrages de l'Etat à la Région.

Dans ce cadre, il tient à signaler que la politique de l'eau en Occitanie se doit d'être harmonisée entre ce qui existe à l'Est (système BRL) et à développer à l'Ouest (système NRG), avec une gestion plus collective et équilibrée de la ressource.

Dans la perspective du transfert des ouvrages, il souhaite que l'exploitation (actuellement assurée par la SEM CACG) fasse l'objet d'un audit indépendant, de sorte à garantir un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires. Cet audit est également, selon le CESER, un préalable nécessaire à toute recapitalisation de la SEM CACG, qui en formule la demande auprès de ses actionnaires, dont le Conseil Régional Occitanie fait partie, d'autant plus que la diversification récente de l'activité de cette société porte désormais une grande partie de son champ d'action bien au-delà de la seule gestion du système NRG et des périmètres d'irrigation des deux concessions d'Etat.

Pour l'hydraulique agricole en particulier, le CESER demande à ce qu'une réelle visibilité soit donnée sur la mobilisation de la ressource à l'échelle de la région. L'Occitanie Ouest en particulier, se doit de sécuriser la ressource en eau pour l'ensemble de ses usagers. Pour ce faire, le CESER demande à ce que toutes les hypothèses en matière d'économies et d'optimisation de la ressource soient envisagées, notamment la mobilisation des stockages déjà existants, sans oublier la création de retenues. Pour cela, la Région doit prendre sa part, aux côtés des autres partenaires, dont l'Etat, dans les études juridiques et techniques des « projets de territoire » qui doivent être initiés et soutenus, afin d'assurer une meilleure mutualisation des ressources et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : alimentation humaine, agricole et préservation des milieux.

- **Projets fonciers**

Le CESER note des avancées en matière de mobilisation du foncier dans la région. Il rappelle que la préservation du foncier agricole est indispensable au maintien d'une agriculture de proximité, en réduisant les friches et l'imperméabilisation des sols, notamment par des pratiques culturales et forestières qui protègent et enrichissent les sols. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer les politiques foncières et la vigilance sur la consommation des terres agricoles, notamment en périphérie des deux grandes métropoles, en travaillant en bonne intelligence avec la profession pour l'aménagement des territoires, notamment dans le cadre du SRADDET.

Le CESER s'interroge sur la mise en place des critères d'économie d'espace consommé qui étaient prévus dans les Orientations Budgétaires 2018. Il remarque le nouvel objectif fixé de zéro artificialisation nette à l'échelle régionale. Il souhaite, pour répondre à cet objectif, que soit réellement appliqué le principe Eviter/Réduire/Compenser sur l'ensemble des territoires et qu'il ne soit pas uniquement fait appel à des actions de compensation.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la méthodologie des "compensations environnementales", qui utilisent de nombreuses terres agricoles. Il propose que le dispositif des « prestations environnementales » soit mis en place pour les travaux de grandes infrastructures entre l'aménageur, les exploitants volontaires sur les surfaces qu'ils maîtrisent et l'opérateur de compensation.

Lorsque la maîtrise foncière est obligatoire au titre de la compensation environnementale, le CESER demande à ce que la profession agricole, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) soient étroitement associés et très en amont à l'animation foncière, afin d'éviter les concurrences sur les mêmes espaces et de contrôler le prix du foncier.

- **Soutien aux filières :**

Le CESER note la reconduite de budget en faveur des PASS au même niveau que celui de 2019. Il regrette toutefois des délais d'instruction encore trop importants. Le CESER tient à souligner les facilités d'accès aux aides régionales spécifiques pour les TPE et notamment l'acceptation dans ces aides de l'amortissement de matériels non neufs, qui répond ainsi aux besoins exprimés par ces entreprises.

Le CESER se réjouit de la décision régionale d'accentuer son effort financier consacré aux contrats croissance, aux actions collectives « Innovation » ainsi qu'aux soutiens à l'innovation individuelle et collective. Le CESER souhaite pouvoir disposer en continu des informations sur les taux de mandatement et de répartition territoriale de ces dispositifs.

- **Territoires d'Industrie**

Le dispositif « Territoires d'Industrie », lancé par l'Etat fin 2018, a permis d'identifier 10 territoires en Occitanie. Le CESER rappelle sa saisine par la Présidente de la Région, à laquelle il a répondu par son avis rendu en juin 2019 qui contient des préconisations en vue d'une gouvernance et d'un renforcement du pilotage du dispositif par la Région, en lien étroit avec les dispositifs régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles. Le CESER notait aussi l'importance d'une approche pragmatique du dispositif en réponse aux besoins formulés par les territoires, sur la prévision d'un volet emploi-formation-métiers et compétences et sur la nécessaire évaluation régionale des résultats du dispositif « Territoires d'industries » et s'interrogeait sur les modalités de financements de ce dispositif. Le financement étatique global apparaissant faible pour relancer au niveau du territoire français, le CESER préconisait un accompagnement régional par la mise en place d'une stratégie régionale et d'une ambition industrielle autour de 3 axes : l'homme au

cœur de l'industrie de demain, le développement du croisement entre filières régionales existantes et l'action pour une acceptabilité sociétale de l'industrie. Le CESER réaffirme son engagement et sa mobilisation auprès de la Région pour répondre aux défis que sont la création de richesses, le renforcement des territoires et l'inscription dans la transition écologique et climatique de l'Occitanie. Le CESER demande vivement à bénéficier d'un retour d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif sur les territoires d'Occitanie, sur ses conséquences budgétaires et sur les modes de financements régionaux.

- **Plan pour l'emploi et le BTP**

Le CESER note la continuité de l'action régionale en faveur de la filière du BTP et, malgré quelques retards sur les engagements prévus, encourage la Région à poursuivre son soutien.

- **Plan Bois**

Le CESER approuve l'engagement de la Région vis-à-vis de cette filière dont il rappelle l'importance régionale.

- **Économie de proximité**

Le CESER accueille favorablement l'augmentation du nombre de PASS « Commerce de Proximité », en réponse au succès du dispositif, signe que ce dispositif semble répondre à un besoin régional. Il engage la Région à continuer son action.

- **Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

Suite au vote par la Région d'un plan régional « Économie Sociale et Solidaire 2018-2021 », en 2018, la Région Occitanie envisage pour 2020 un effort particulier, notamment l'extension des actions de la pépinière Realis à tout le territoire. Déjà prévue sur l'exercice 2019, la mise en œuvre du fonds Impact Occitanie, permettant de renforcer les fonds propres des entreprises socialement innovantes, est à nouveau annoncée pour 2020. Le CESER s'interroge sur le retard pris et sera attentif au déploiement de cette mesure, qui apparaît essentielle pour répondre aux problématiques de capitalisation des entreprises de l'ESS. En effet, la consolidation des fonds propres des organisations relevant de l'ESS est cruciale pour leur développement dans la durée, en permettant un effet levier sur d'autres outils d'ingénierie financière. Par ailleurs, si le CESER se réjouit de l'élévation de l'ambition régionale en faveur de l'ESS et de ses entreprises pour accélérer leur création ou leur développement, il regrette profondément le manque de visibilité et d'affichage des actions de la Région au titre de son plan régional « Economie Sociale et Solidaire 2018-2021 ».

- **Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région met en œuvre, depuis 2017 et avec continuité, une politique de soutien volontariste au travers des dispositifs prévus dans son Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2017-2021) et des investissements en faveur des campus universitaires. Le CESER approuve cette stabilité et milite pour que la part du budget consacrée à cette politique ne soit pas réduite dans le budget Primitif 2020. Le CESER salue particulièrement la reconduction de deux dispositifs de soutien aux formations dans les villes universitaires d'équilibre qui avaient été lancés à titre expérimental sur 3 ans (période 2017-2019) pour accompagner d'une part la création de nouvelles formations et d'autre part des projets pédagogiques innovants dans les IUT. Le CESER a eu l'occasion, au travers de certaines auditions, d'apprécier la plus-value de ce soutien sur le développement des Villes universitaires d'équilibre. En ce qui concerne la recherche et l'innovation, le CESER salue également la poursuite de l'ensemble des dispositifs du SRESRI qui visent à développer l'innovation, les partenariats et/ou le transfert de technologie.

I.2. LA STRATEGIE FINANCIERE

- **Une stratégie réaffirmée et clairement assumée en matière d'investissement**

A l'instar de la mise en œuvre de son programme d'action territorial, la Région ne se départit pas de sa stratégie financière définie dès le commencement du mandat. Il s'agit pour elle de contenir les dépenses de fonctionnement à et de dégager ainsi une épargne brute avoisinant les 450 M€, bien supérieure aux 400 M€ initialement prévus. La Région dispose ainsi d'une épargne nette qui couvre les 2/3 de ses besoins de financement d'investissement. Le montant annuel de dépenses de fonctionnement par habitant est en 2018 de 299,1 €, contre 313,7 € en moyenne pour les autres Régions. Son épargne nette de gestion, proche de 400 M€, est intégralement affectée au financement de l'investissement et lui permet de couvrir 75% de ses besoins de financement, contre 60 % en moyenne pour les autres Régions, et devrait atteindre 80% en 2019.

La mobilisation de son emprunt (142,5 M€ en 2016 ; 275,9 M€ en 2017 ; 221,4 M€ en 2018), accuse une forte baisse en 2019 (148,2 M€). Toutefois la Région indique une prévision de mobilisation croissante au terme de la période de programmation financière 2017-2022 : cette mobilisation devrait être de 227,3 M€ en 2020, de 229,3 M€ en 2021 et de 253,5 M€ en 2022. L'encours de la dette devrait atteindre, d'ici la fin 2019, 1 988 M€, soit une augmentation nette de 61 M€.

La Région Occitanie affiche ainsi :

- le plus haut niveau national d'investissement hors dette par habitant (159,1 € par habitant en 2018, contre 134,4 € en moyenne pour l'ensemble des Régions),
- un taux cumulé d'endettement équivalant, en 2018, à 331,4 € par habitant (contre 378 € pour la moyenne des Régions),
- une durée de désendettement également inférieure à la moyenne de celle des autres Régions (4 ans contre 4,8 ans en 2019) et dont la prévision à échéance de 2022 est rabaisée de 6,5 à 5 ans, en dépit de la prévision de mobilisation croissante de l'emprunt.

La Région Occitanie renforce par ailleurs sa sécurité financière en privilégiant, à 58,75 % au 31/07/2019, des emprunts à taux fixe et à 41,25 % des ressources à taux variable (dont 13,95 % pour le Livret A et 27,3 % de sources variables). La Région veille par ailleurs à exclure tout emprunt « toxique » et en recourant à des emprunts correspondant à l'indice de risque minimum défini pour la zone Euro, en vertu de la Charte « Gissler » de bonnes pratiques budgétaires dont elle est signataire avec les différents acteurs bancaires et les associations d'élus.

- **Une réponse aux besoins des territoires, de l'économie et de la population**

Cette stratégie régionale de contraction volontaire des dépenses de fonctionnement au bénéfice de la capacité d'investissement vise à être en capacité à répondre aux importants besoins de structuration territoriale nés de la fusion des deux anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. La Région Occitanie doit en effet investir dans la construction des équipements et des infrastructures nécessaires à l'unification de sa nouvelle dimension territoriale, au rééquilibrage de son développement territorial, au développement économique local, national, européen et international de ses entreprises et de ses filières. Elle doit aussi pourvoir à l'alimentation, à la ressource en eau, à l'éducation, à la formation, à l'inclusion professionnelle d'une population qui croît de plus de 52 000 habitants par an et dont les taux de pauvreté, de chômage et de décrochage scolaire sont parmi les plus élevés de France.

La Région Occitanie finance ainsi, via son plan pluriannuel d'investissement :

- en matière d'éducation : la construction et la rénovation des lycées, les manuels scolaires et le dispositif des ordinateurs destinés aux jeunes,
- en matière de transports : le cofinancement des infrastructures ferroviaires dont l'Etat est maître d'ouvrage et l'acquisition du matériel régional roulant propriété de la SNCF,
- des investissements en faveur de la transition énergétique, de l'agriculture, des solidarités et des équipements sportifs,
- des outils financiers au service des entreprises et du développement économique,
- des travaux d'aménagement,
- des projets territoriaux structurants de Recherche et innovation et d'enseignement supérieur,
- les travaux de rénovation et de développement des infrastructures portuaires régionales,
- le cofinancement du déploiement du Très Haut Débit mis en œuvre par les Départements,
- les équipements et aménagements touristiques et culturels.

Cette stratégie d'investissement sacrifie toutefois un potentiel financier d'interventions de fonctionnement qui pourrait davantage profiter à l'action des acteurs de la société civile régionale partenaires des politiques territoriales mises en œuvre. Ceux-ci contribuent, aussi, à apporter les réponses appropriées aux besoins et aux enjeux régionaux au plus près des publics et des territoires concernés, et à l'optimisation d'une action partenariale synergique que cette excellente santé budgétaire autoriserait.

- **Un pilotage appuyé sur une prospective financière**

Si le vote du budget est annuel, la maîtrise budgétaire et l'adaptation de la stratégie financière nécessitent l'anticipation et la prise en compte des évolutions de l'environnement économique, financier et institutionnel susceptibles d'affecter les équilibres budgétaires à moyen terme.

La stratégie régionale s'appuie sur un exercice de prospective financière :

- qui intègre une analyse conjoncturelle de la situation géopolitique, économique et sociale internationale, européenne, nationale et régionale,
- qui prend en compte les tendances financières internationales et européennes et leur impact sur les taux d'emprunt et sur les conditions d'accès aux marchés financiers,
- qui anticipe les variations annuelles des dépenses et des recettes de fonctionnement générées par les transferts ou par les retraits de compétences légales de la collectivité, par les politiques et par les dispositifs nationaux mis en œuvre par le Gouvernement, par les baisses de dotations et par les contributions financières à la réduction du déficit public décidées par l'Etat dans le cadre des lois de finances,
- et qui ajuste le plan pluriannuel d'investissement au rythme effectif de réalisation des investissements mis en œuvre par l'Etat et par les Départements et au rythme d'extinction des emprunts en cours.

La collectivité choisit donc de poursuivre une stratégie de prudence et d'utiliser les marges de manœuvre financières qui lui sont offertes pour poursuivre sur ses objectifs, tout en garantissant une solvabilité et un endettement soutenable.

Le CESER note que cette stratégie s'inscrit dans une logique de continuité.

II. DES NOUVEAUTÉS

II.1. DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie

- **Nouveautés enseignement sup, recherche innovation**

Comme il l'avait mentionné dans son avis sur le Budget primitif 2019, le CESER est favorable au développement d'outils innovants visant à proposer aux jeunes éloignés de l'enseignement supérieur une offre de formation en réelle proximité, notamment en s'appuyant sur la formation à distance et sur les infrastructures locales existantes. L'expérimentation « Campus connectés » y contribue, en réduisant les barrières géographiques et sociales pour les jeunes.

Néanmoins, le CESER regrette que cette expérimentation ne puisse bénéficier à un plus grand nombre d'implantations en Région. En effet, seuls trois Campus connectés ont été labellisés en Occitanie par l'Etat pour la rentrée 2019-2020 et les orientations budgétaires ne prévoient pas de nouveaux sites pour la rentrée 2020-2021. Le CESER s'interroge sur les modalités d'extension du dispositif campus connectés pour l'année 2020 sur d'autres territoires de la Région.

Par ailleurs, le CESER restera vigilant sur l'évaluation de ce dispositif, notamment sur l'accompagnement des étudiants. Il considère que ces dispositions ne doivent pas être financées au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité du logement et du transport des étudiants.

- **Jeunesse et citoyenneté**

Le CESER note avec intérêt la volonté de la Région de favoriser l'implication des jeunes dans la définition des politiques qui les concernent via, notamment, la poursuite de la démarche « Lycée de demain » et le lancement d'un « appel à expérimenter » les idées concrètes issues de la phase de concertation et leur déploiement sur les établissements volontaires.

Le CESER salue le vote de la Charte régionale de la citoyenneté active qui propose à chaque citoyen des moyens concrets de participer à la construction des politiques régionales, axée sur la diffusion de l'innovation dans les lycées. Il sera attentif à la manière dont ces actions innovantes, qui visent à favoriser la citoyenneté et la participation active des jeunes, seront réalisées.

- **Orientation et information sur les métiers**

La loi du 5 septembre 2018 renforce les compétences de la Région en matière d'orientation et d'information sur les métiers. Le rôle de la Région en matière de coordination de l'information des publics est élargi par cette loi aux publics scolaires des collèges et des lycées.

Le CESER prend note de l'approbation de la convention de mise à disposition des parties de services de la DRONISEP qui assument aujourd'hui les missions transférées à la Région, celles-ci correspondant à 16 ETP. Ce transfert se traduira par une compensation financière, et non de personnels.

Le CESER retient que la Région assurera le pilotage d'actions à destination des publics à travers une offre complète de services constituée d'un portail d'information dématérialisé

(meformerenregion.fr), d'une plateforme téléphonique de conseil en orientation et d'un réseau d'accueil de proximité (3 Maisons de l'Orientation, ainsi que les Maisons de la Région).

Le CESER sera très vigilant sur la façon dont la Région s'appropriera la fonction « Information sur les métiers » transférée par l'ONISEP, sur les modalités d'intervention qui seront mises en œuvre pour travailler dans les collèges et les lycées, sur le développement des Maisons de l'Orientation, sur le rôle des Maisons de la Région en terme d'orientation. Il rappelle qu'il est essentiel que la Région tienne compte et s'appuie sur l'expertise des autres acteurs présents sur ce territoire (CRIJ et réseau Information Jeunesse, associations de jeunesse et d'éducation populaire, représentants de parents d'élèves, CIO, etc.).

Le CESER souhaite qu'en matière d'orientation et de politiques jeunesse, les Directions concernées de la Région (Direction de l'Education et de la Jeunesse, Direction de l'Emploi et de la Formation, et Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur) puissent coordonner leurs actions, de façon transversale.

- **Formation professionnelle**

Le CESER prend acte du fait que la Région s'est portée candidate pour expérimenter le pilotage régional de l'action Pôle Emploi dédiée à la formation professionnelle.

Le CESER s'interroge sur le budget qui sera mis en œuvre dans le cadre d'une harmonisation du mode de gestion des Ecoles Régionales de la 2^{ème} Chance sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

Le CESER considère que la Région pourrait valoriser la validation des acquis et de l'expérience (VAE) en accompagnant plus largement les personnes engagées dans un processus de VAE, compte tenu de son coût important.

Le CESER alerte la Région sur la difficulté pour certains acteurs et certains opérateurs de répondre aux appels à projets proposés, ceux-ci atteignant parfois un niveau d'exigence extrêmement élevé en termes d'innovation.

Une Région au service des territoires

- **Transports**

Le CESER prend connaissance avec une certaine inquiétude du déploiement annoncé d'un plan d'urgence en vue de garantir la pérennité des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. En effet, au-delà du constat regrettable de l'état de délabrement d'une partie du réseau ferroviaire, le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur l'impasse budgétaire que peut constituer, pour la Région, la reprise sans transfert de ressources du financement d'opérations relevant de la propriété et de la responsabilité de l'État. Si le CESER approuve le choix de la Région de s'investir sur ce dossier il l'invite à la prudence et à la vigilance dans un transfert de charges et de responsabilités inassumé par l'État et qui met d'ailleurs en cause l'unicité du réseau ferroviaire national.

Le CESER note par contre avec grand intérêt la volonté de la Région de se saisir d'une nouvelle compétence en matière de mobilités cyclables et, dans cette perspective, d'élaborer un plan d'action « Vélo » régional portant notamment sur le vélo du quotidien. S'agissant des nouveautés, le CESER se félicite enfin des perspectives tracées de relance du fret ferroviaire sur la ligne Auch-Agen. Il souhaiterait toutefois être plus précisément informé du montage envisagé pour le financement et la réalisation de ce projet. Dans cette attente, il prend acte de l'intérêt que le Conseil Régional porte à l'outil de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP).

- **Aménagements portuaires**

Le CESER prend note et apprécie le projet de construction d'une drague aspiratrice, dont la livraison est prévue en 2021, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une drague à hydrogène dont l'impact sur la qualité de l'air sera bien meilleur par rapport à l'ancienne.

Par ailleurs, il soutient le projet Green Harbour du port de Sète et signale le caractère indispensable du renouvellement des pontons liés à la pêche sur le Port du Grau du Roi. De même, il prend acte de l'accompagnement à la rénovation et à la modernisation des ports de plaisance et des stations littorales.

Une Région qui prépare l'avenir

- **Le projet foncier**

Le CESER enregistre avec intérêt la nouveauté que constituera la préfiguration d'un centre de ressource « foncier, urbanisme, territoires » visant à améliorer les connaissances et à mettre en réseau les acteurs concernés. Il est aussi curieux de connaître le plan d'action dédié qui sera défini en déclinaison « d'Occitanie 2040 ».

- **Gestion durable de la ressource en eau**

Dans ce domaine, le CESER constate une certaine continuité fondée sur la poursuite de la mise en œuvre des 21 actions pour l'eau que la Région a définies. L'éventuel transfert de l'Etat à la Région des ouvrages du système « Neste et Rivières de Gascogne » constituerait une nouveauté significative. Cette éventualité devra cependant être étudiée de près dans toutes ses dimensions. Le CESER souhaite vivement être associé à la réflexion sur ce sujet d'importance pour un territoire représentant environ 10% de la superficie de la Région.

- **Biodiversité**

Le CESER se félicite de l'appui de la Région aux acteurs de la biodiversité notamment du soutien aux 7 parcs naturels régionaux (PNR), de l'accompagnement du Conservatoire du Littoral et de l'installation de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Dans le cadre de la croissance bleue et du Plan Littoral 21, il note avec satisfaction la prise en compte de l'érosion du trait de côte et la préservation des milieux littoraux, enjeu de sécurité des personnes et des biens, d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'économie. Le CESER prend bonne note des dispositions sur la protection du littoral, la préservation de l'environnement marin, l'économie littorale et la restauration des milieux aquatiques.

- **Soutien aux filières :**

Concernant la filière conchylicole, le CESER apprécie que la Région soutienne la réalisation d'un contrat de filière. Il rappelle ses préconisations dans son Avis « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ? », voté le 11 octobre 2018, en faveur du maintien des emplois et des entreprises, du développement d'un dispositif opérationnel Régional, de la réponse aux enjeux environnementaux et sanitaires.

- **Filières viticole et agroalimentaire**

Le CESER note la finalisation prévue pour fin 2020 d'un contrat de filière viticole et agroalimentaire, déclinaisons de la loi EGALIM. Le CESER insiste sur la nécessité de décliner ces contrats en autant de plans pour chaque filière concernée (viticulture, arboriculture, grandes cultures, élevage, etc.).

- **Plan Bois régional**

Le CESER approuve l'adoption par le Conseil Régional en mars 2019 d'un « plan Bois régional », venant compléter le « contrat de filière 2019-2020 » signé avec l'ADEME, et de la mise en œuvre dès septembre de premiers outils d'accompagnement des entreprises avec notamment le PASS Bois. Le CESER salue également le soutien de la Région des investissements structurants dans la transformation du bois. Le CESER appelle à l'instauration en 2020 du CONTRAT Bois venant ainsi compléter les outils régionaux à destination des entreprises de cette filière régionale d'importance, notamment en termes de ressources et d'emplois non-délocalisables.

- **Plan régional sur l'hydrogène vert**

Le CESER a pris acte du lancement du « Plan régional sur l'hydrogène vert » en mai 2019 dont l'objectif est la production et le déploiement à grande échelle de l'hydrogène vert, notamment par la future installation sur l'aéroport de Blagnac d'une station de production et de distribution d'hydrogène en 2020. Il restera très attentif aux suites de l'appel à projets « Territoires d'Hydrogène » (Territoires H2 d'Occitanie), en particulier sur l'ancrage territorial de cette filière que pourront induire les projets financés.

- **Territoires d'Innovation**

Le CESER se réjouit du succès régional, en septembre 2019, sur le dispositif étatique « Territoires d'Innovation » où 3 projets (Littoral + pour la résilience du littoral, Occit@num, pour l'agriculture numérique et Vilagil pour la mobilité) ont été sélectionnés car incarnant une stratégie ambitieuse de transformation par l'innovation des territoires. Ces projets, fruits du travail commun des parties prenantes du territoire (acteurs locaux, publics, privés – entreprises, pôles de compétitivité, associations, etc. –) s'inscrivent dans la droite ligne de la stratégie de développement économique et territoriale de la Région. Le CESER s'interroge fortement sur la part du financement régional de ces projets annoncée sur le programme PIA, qui au vu de leur budget, pourraient ne laisser aucune place au soutien de projets autres que ces 3 projets « Territoires d'Innovation ».

Le CESER salue le lancement en octobre 2019 d'un plan Etat/Région pour l'industrie du futur et de la dotation mise en place en 2020 pour permettre à 400 TPE/PME de bénéficier à partir de février 2020 d'un accompagnement pour leur transformation vers l'usine 4.0.

Néanmoins, le CESER tient à mettre en exergue la thématique « numérique et technologies associées » et leur impact sur l'homme, les métiers, l'environnement. Le CESER encourage vivement la Région à une réflexion sur l'impact d'une évolution technologique à tout prix en termes de santé publique, d'environnement, d'acceptation sociétale, notamment. Le CESER préconise d'intégrer une démarche de développement durable opérationnelle dans les futurs plans et programmes régionaux en faveur de ces thèmes.

- **Tourisme et Thermalisme**

Suite à l'adoption d'une stratégie en faveur du thermalisme et du bien-être à l'horizon 2030, le CESER observe favorablement la création envisagée dans les OB 2020 de PASS et de CONTRAT « de développement et d'innovation thermique ». Le CESER sera attentif à la Structuration de l'Agence des Pyrénées.

- **Santé**

Le Document des Orientations Budgétaires prend acte de la réforme de l'organisation du système de santé prévu par la loi du 24 juillet 2019, qui prévoit notamment le déploiement d'ici 2022 des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), outil destiné à fédérer les professionnels du premier recours, voire du second recours, et à développer le travail en équipe.

La Région inscrit son soutien à la création de Maisons et de Centres de santé pluri-professionnels dans ce nouveau contexte, en ajoutant une condition à son soutien : avoir un projet construit en lien avec les professionnels médicaux et paramédicaux, réunis autour d'un projet de santé partagé.

Le CESER note avec intérêt l'annonce de l'inscription de la Région dans le réseau des « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et la mise en place d'actions concrètes en lien avec cet objectif, en particulier l'information et la sensibilisation des futurs professionnels de santé et en travail social.

En matière de lutte contre les discriminations, le CESER approuve l'adoption d'un Plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il s'attachera à apporter des éléments d'analyse et à formuler des préconisations en lien avec ces enjeux dans le cadre du projet d'Avis actuellement en cours d'élaboration sur les processus de repli et d'isolement dans les quartiers populaires d'Occitanie.

- **Culture**

Le déploiement de la nouvelle politique culturelle régionale étant en cours, il n'y a pas de nouveautés ni d'infléchissement proprement dits à noter dans le document des OB 2020.

- **Sport**

La politique régionale du sport se trouve impactée par des réformes intervenues à l'échelle nationale, en premier lieu par les conséquences de la réorganisation territoriale de l'Etat et la loi du 1^{er} août 2019 relative la création de l'Agence Nationale du Sport, entraînant notamment la disparition de l'actuel réseau des DRJSCS et le renforcement du rôle des CREPS. La portée exacte de ces réformes sur le contour des compétences régionales n'est pas encore connue.

Le CESER sera attentif à la déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport, respectant une représentation équilibrée de l'Etat (30%), des Collectivités (30%), du Mouvement Sportif (30%) et du monde économique (10%). Il rappelle simplement son attachement au rôle joué par le sport pour favoriser la cohésion et l'inclusion sociales et de ce fait l'importance qu'il y a à accompagner tous les acteurs du sport et toutes les pratiques, notamment dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, qui constitue une véritable opportunité de créer un Héritage pour la population et le territoire d'Occitanie.

III. ACHEVEMENTS, RUPTURES

III.1. DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie

Des ruptures subies

- **Le retrait de la compétence de l'apprentissage**

Le document des Orientations Budgétaires rappelle que la formation et l'emploi sont une priorité de l'action régionale.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, qui retire aux Régions la compétence en matière d'apprentissage, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Les 126,6 M€ financements correspondants disparaîtront du budget régional. La Région recevra deux dotations qui lui permettront de contribuer au financement des investissements territoriaux en CFA (11 M€) ou à leur fonctionnement (10 M€).

Le CESER regrette la forte réduction du champ d'intervention des Régions par l'Etat en matière d'apprentissage alors même que des résultats probants ont été obtenus ces dernières années. Le CESER félicite d'ailleurs la Région sur ses bons résultats : +13% d'apprentis en 3 ans.

L'apprentissage faisait partie des compétences confiées aux Régions, mais la loi du 5 septembre 2018 réduit fortement leur champ d'intervention à compter de 2020. La Région est donc appelée à redéfinir une politique régionale d'apprentissage en cohérence avec les 2 dotations versées par France Compétences qu'elle percevra pour soutenir cette voie de formation :

- 9,5 M€ en fonctionnement pour des besoins d'aménagement du territoire et de péréquation alors que la Région consacrait 33 M€ par an au profit des CFA les plus fragiles !
- 10 M€ en investissement pour cofinancer les projets d'investissements des CFA.

Le CESER salue la volonté de la Région de poursuivre son soutien aux CFA, veillera au niveau des financements inscrits au BP, et sera vigilant quant à la formalisation des « contrats d'objectifs et de moyens », outils de la future stratégie régionale.

Le CESER souhaite par ailleurs le maintien de l'égalité des dispositifs d'aides en faveur des lycéens et des apprentis afin de ne pas créer d'inégalités entre eux.

Les ruptures choisies

Une Région au service des territoires

- **Transports, mobilités**

Le CESER relève l'opportunité que peut effectivement constituer le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région des travaux nécessaires sur certaines infrastructures ferroviaires. Il note aussi avec curiosité l'élargissement annoncé des critères d'intervention de l'éco-chèque mobilités.

- **Infrastructures numériques**

Le CESER prend acte de l'annonce pour 2020 de l'attribution des derniers cofinancements au titre du Plan Régional Très Haut Débit. Sauf à considérer que le problème de l'accès au Très Haut Débit

numérique est ainsi définitivement réglé sur l'ensemble de territoire régional, l'action de la Région devrait se poursuivre sous une forme ou une autre. Le CESER souhaiterait donc en être informé.

- **Economie de proximité**

Le CESER note avec intérêt l'annonce de l'achèvement en 2020 de l'implantation des Maisons de la Région, premières portes d'accès aux services régionaux dans les territoires.

- **L'agence Ad'Occ**

Née de la fusion en 2018 des différentes agences régionales liées au développement économique, à l'innovation, l'export et l'internationalisation des entreprises, l'Agence régionale AD'OCC accompagne depuis 2 ans les entreprises de la région Occitanie.

Le champ et le périmètre des missions de la nouvelle agence étant très vastes, le CESER encourage grandement la Région à mettre en œuvre une évaluation indépendante sur les résultats et l'impact des actions menées, notamment sur le nombre emplois créés et/ou maintenus, de croissance induite en termes de chiffre d'affaires, de créations et/ou de consolidations de marchés, de production d'innovations nouvelles commercialisées, d'internationalisations réussies avec la signatures de nouveaux contrats à l'export ou d'implantation de filiales à l'étranger, etc.

Le CESER appelle également à une meilleure lisibilité du champ d'action et des actions de l'Agence AD'OCC.

Le CESER salue la démarche engagée par la Région sur l'évaluation de ses politiques en matière de développement économique, dont les premiers résultats devraient être connus dans le courant du premier trimestre 2020. L'adoption par la Région d'un outil d'évaluation de ses politiques est encouragée, car permettant des actions correctives et/ou la reconduite de programmes répondant aux besoins des acteurs et du développement du territoire. Cependant, et afin de pouvoir prendre pleinement la mesure et l'utilité de cet outil, le CESER suggère que les données d'entrée soient au plus près de la réalité, à savoir, pour chaque dispositifs, les montants effectivement mandatés et non votés, comme cela est le cas à l'heure actuelle.

Le CESER préconise qu'en complément, une étude soit menée auprès des bénéficiaires des dispositifs économiques régionaux, dans le but de recueillir les informations d'impact sur les organisations bénéficiaires, à court, moyen et long terme, ainsi que leurs retours sur les dispositifs.

Plus généralement, le CESER suggère une évaluation généralisée à mi-parcours d'une politique ou d'un programme régional et lors de l'achèvement d'une politique engagée par la Région et renouvelle sa volonté d'être informé et impliqué, en tant que 2^{ème} Assemblée régionale, dans ces démarches.

- **Enseignement supérieur, recherche innovation**

Le CESER apprécie la nouvelle ambition de la Région de soutenir la recherche fondamentale sur des thématiques-clés qui valorisent des savoir-faire et des compétences des acteurs régionaux de la recherche et développement.

Ces thématiques, issues d'un riche travail de co-construction entre autres acteurs avec la Région, les représentants de l'industrie et le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT), permettra de faire émerger des concepts technologiques

vers les preuves de concept dans des domaines clés pour le développement économique de la Région.

Le CESER exprime toutefois des points de vigilance :

Dans le cadre des formations d'infirmiers en pratique avancée et pour faire suite à l'avis émis par le CESER lors de son assemblée plénière du 11 octobre 2018 relatif à « l'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée », le CESER propose que les orientations budgétaires prévoit un dispositif de soutien financier afin de promouvoir les candidatures de professionnels issus des zones sous-denses qui exercent dans le secteur libéral ou salarié.

Face aux nouvelles structures qui seront mises en place par certains établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche dans le cadre de l'ordonnance sur l'expérimentation de nouveaux types de regroupement, le CESER invite la Région à la plus grande vigilance pour que la politique de site ambitieuse qu'elle mène dans les villes universitaires d'équilibre sur l'ensemble de la région Occitanie ne soit pas contrainte par ces changements.

Par ailleurs, le CESER qui est particulièrement impliqué dans de nombreux conseils d'établissements réaffirme son souhait et son intérêt de participer à la nouvelle instance de gouvernance de l'Assemblée des sites universitaires d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie (ASESRO) dans laquelle il se reconnaît, en tant qu'acteur, en capacité de contribuer autour d'un projet partagé. Le CESER rappelle que la composition des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait la représentation et la participation aux chefs d'établissement des lycées, et aux représentants des parents d'élèves.

Le CESER se félicite également de l'entrée de la Région dans le capital des Sociétés d'accélération du transfert de technologie (AxLR et Toulouse Tech Transfert) concrétisée en fin d'année 2018 et propose que les orientations budgétaires précisent les choix stratégiques que la Région soutiendra devant les conseils d'administration respectifs des deux SATT.

Enfin, le CESER renouvelle son souhait formulé dans ses avis sur les Orientations Budgétaires 2018 et 2019, à savoir que celles-ci soient étayées par une analyse stratégique des points forts et les points faibles de la Région, notamment en ce qui concerne sa place dans le contexte européen et international, le développement d'une politique d'accueil des chercheurs et des équipes du plus haut niveau, la politique de soutien au développement des activités économiques, la mise en synergie des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

- **Solidarités**

Le CESER ne note pas de ruptures ou de changement d'orientation en matière de politique de solidarités. Il estime cependant que le contexte aurait pu justifier sinon une rupture, au moins une affirmation encore plus forte de certaines orientations. En effet, le CESER s'inquiète depuis plusieurs années, s'accordant en cela avec les analyses du Conseil Régional, sur les risques posés par la désertification médicale, en termes d'atteintes à l'égalité d'accès aux soins et de cohésion sociale. Cette question de la présence de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire ne peut se penser en-dehors d'un phénomène plus global de désertification de nombreux territoires, notamment ruraux, d'où, en raison de la réorganisation territoriale de l'Etat, la plupart des services publics disparaissent.

III.2. LE BUDGET COMME LIEU INNOVANT D'ENGAGEMENT ET DE TRANSITION CULTURELLE

- **Les budgets participatifs, un souhait de réponse à la demande démocratique sociétale ?**

La Région s'autorise des innovations volontaires, non contraintes par des obligations, en réponse à des demandes sociétales ou en signe d'engagement dans des valeurs immatérielles. Ces initiatives montrent que la collectivité reste à l'écoute des évolutions et des demandes et qu'elle conserve une liberté d'action et une capacité à se saisir de concepts et d'outils nouveaux.

Les budgets participatifs mis en œuvre en 2018 et en 2019 sont à ranger dans cette catégorie. Ils constituent une réponse expérimentale à la demande sociétale d'une démocratie plus participative. Ces orientations budgétaires 2020 tendent à les transformer en outils pérennes de co-construction des politiques territoriales, gages de l'adhésion de la population et des acteurs locaux aux politiques mises en œuvre et de la prise en compte de leurs attentes.

Toutefois le CESER note que l'ambition régionale initiale évoquée fin 2018 de recourir aux budgets participatifs à hauteur de 1 % de son budget est désormais revue à la baisse.

- **L'engagement dans l'Agence France Locale (AFL)**

La collectivité avait également fait le choix, en 2018, de diversifier ses sources d'emprunt en levant des fonds directement auprès des marchés financiers par l'émission d'obligations « vertes et sociales ». Ce dispositif vise à recourir à des capitaux éthiquement cohérents avec les objectifs sociaux ou environnementaux poursuivis par les opérations d'investissements financées. Il s'agissait d'une rupture innovante dans la pratique budgétaire et financière de la collectivité.

Ces orientations budgétaires 2020 annoncent une nouvelle rupture signe de l'engagement et des valeurs portées par la collectivité : la Région Occitanie est devenue actionnaire de l'Agence France Locale (AFL), dont le but est de mutualiser les capitaux apportés par les collectivités actionnaires pour permettre à des petites collectivités qui n'ont pas accès à l'emprunt bancaire de bénéficier du financement solidaire de l'ensemble des collectivités. C'est aussi, pour la Région, une nouvelle source de diversification du financement de ses investissements, dont les taux d'intérêt présentent l'avantage d'être amortissables.

IV. MANQUES ET PRECONISATIONS

Au-delà du programme d'action prévu par la collectivité, la société civile organisée d'Occitanie souhaite attirer l'attention de la Région sur les enjeux prégnants qui lui paraissent insuffisamment pris en compte dans les orientations budgétaires 2020 présentées et au sujet desquels il formule l'avis et les préconisations suivants.

Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie

L'action en faveur de d'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Le CESER propose au Conseil régional de faire montre de davantage d'audace en incluant dès les OB 2020 l'élaboration d'un budget sensible au genre en tant qu'action nouvelle, innovante et inédite de progrès pour les femmes. La budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes (« le gender budgeting » c'est à dire le « Budget sensible au genre») a pour objectif, en partageant également les ressources régionales entre les deux sexes, de faire de la dépense publique un levier de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques.

Le CESER regrette que les préconisations qu'il a formulées à l'occasion tant des OB que du BP 2019, saluées par deux fois par la Région, ne se soient pas concrétisées dans les OB 2020, objet du présent Avis. Il rappelle sa demande d'expérimenter, dès 2020, l'élaboration d'un budget sensible au genre dans le domaine des sports et de l'agriculture.

S'agissant du domaine des sports, le CESER proposait alors au Conseil régional de passer au crible d'une analyse genrée les financements régionaux pour mettre en lumière comment ils bénéficiaient différemment aux femmes et aux hommes. Le montant des ressources accordées aux infrastructures sportives et celles octroyées au soutien de l'ensemble des clubs (amateurs, sportifs de haut niveau...) étaient visées.

S'agissant de l'agriculture l'expérimentation concernait l'aide à l'installation des jeunes agricultrices

Rappelons qu'à cet égard le ministère de l'Agriculture dispose, sans toutefois développer une pratique de Budget sensible au genre, de statiques différenciées entre les femmes et les hommes. Le CESER préconise à la Région de s'inspirer de ce savoir-faire afin de mesurer le montant moyen des aides régionales à l'installation qu'elle accorde respectivement aux agricultrices et aux agriculteurs inéligibles à la dotation jeune agriculteur (DJA).

Rappelons encore que le CESER Occitanie a inscrit, en tant que nouvel outil de l'action publique, la généralisation de la pratique de Budgets sensibles au genre dans le cadre de sa « Contribution sur trois outils budgétaires émergents : les obligations vertes et sociales, les budgets participatifs, les budgets sensibles au genre ». Cette contribution donnera lieu à un débat sans vote lors de sa présentation à l'Assemblée plénière du 17 décembre prochain.

- **La politique de la jeunesse**

Le CESER regrette le manque de lisibilité de la politique jeunesse de la Région. En effet, s'il est important d'accompagner le pouvoir d'achat des familles, il est tout aussi important voire primordial d'accompagner les jeunes d'aujourd'hui à construire le monde de demain. Le CESER encourage la Région à développer une véritable politique jeunesse, dont chaque action jeunesse serait un des éléments constitutifs, par exemple le Conseil Régional des Jeunes. Le CRAJEP (Comité Régional des

Associations de la Jeunesse et l'Éducation Populaire) et les acteurs des politiques jeunes devraient être des partenaires majeurs à la mise en œuvre d'une politique globale de la jeunesse et de l'éducation populaire dans toutes ses dimensions, éducatives, culturelles, sociales et économiques.

Une Région qui prépare l'avenir

- **La lutte contre la pollution marine**

La Méditerranée est une des mers les plus polluées du monde et reçoit 600 tonnes de déchets par jour. Cette situation catastrophique a amené le CESER Occitanie, dans le cadre de l'Eurorégion, à un accord avec ses partenaires des CESER de Catalogne et des Baléares pour travailler de concert sur la gravité de cette pollution et sur les moyens à mettre en place pour la réduire. Le CESER renvoie la Région à son Avis d'octobre 2018 relatif à la filière de la pêche, évoquant la grave diminution de la ressource, due notamment à la pollution de la Méditerranée, qui a entraîné le déchirage d'un grand nombre de chalutiers. Le CESER invite la Région à se mobiliser pour contribuer à la lutte contre cette pollution qui affecte de façon majeure l'environnement, la survie des espèces halieutiques et celle de la filière de la pêche.

- **Éolien terrestre et flottant**

En matière d'énergies nouvelles et renouvelables, le CESER attire l'attention de la Région sur le développement massif et insuffisamment maîtrisé de l'éolien terrestre sur nos territoires, ainsi que sur la méconnaissance de l'impact sur le vivant de l'éolien en secteur marin.

- **Le soutien aux filières de la pêche et de la pisciculture**

Le CESER regrette que sa préconisation relative à l'étude du « bateau du futur », qui revêt un caractère d'urgence, n'ait pas été prise en compte par la Région. En effet, il ne semble pas que le CEPALMAR, chargé par la Région de cette étude, ait beaucoup avancé.

Le CESER constate par ailleurs qu'en dépit de ses préconisations exprimées dans l'Avis précité, aucun dispositif d'aide n'est prévu dans les OB 2020 en faveur de la filière de la pisciculture des espèces marines. Il attend de la Région une communication positive sur ce secteur prometteur pour l'avenir et lui demande de soutenir financièrement les nouvelles installations et leur développement.

- **L'anticipation de 2020 : CPER, Fonds européens et nouvel acte de décentralisation**

Le CESER aurait souhaité trouver dans le document des orientations budgétaires un bilan de la réalisation des deux contrats de plan régionaux (CPER) et une information sur la préparation de la prochaine génération de CPER, qui sera la première de la région fusionnée, et de la prochaine programmation des fonds européens, dont les enjeux sont primordiaux pour l'Occitanie, tant en matière agricole qu'en matière de développement économique, social, urbain et rural. Le CESER Occitanie rappelle son avis du 18 juin 2018 portant Résolution en faveur du maintien de la politique de cohésion économique et sociale européenne, par lequel il a interpellé les autorités nationales et européennes pour défendre les intérêts territoriaux régionaux. Il espère que ces sujets seront évoqués dans le cadre du document de présentation du budget primitif 2020.

De même, la perspective de la prochaine loi de décentralisation, qui devrait intervenir avant la fin du premier semestre 2020, mériterait une évocation au titre des transferts éventuels de compétence nouveaux auxquels la Région pourrait avoir à faire face et de la façon dont elle envisage de se saisir, dans le cadre de son action territoriale, du droit nouveau à la différenciation.

- **La nécessaire évaluation des politiques publiques**

L'année 2019 est la première année de mise en œuvre de l'action collaborative du CESER à l'évaluation des politiques publiques régionales en vertu des compétences qui lui sont conférées en la matière par la loi. Le CESER participe au comité technique et au comité de pilotage de la Région, en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'évaluation, et à la définition des questions évaluatives du cahier des charges de l'évaluation.

Le CESER prend acte de la difficulté technique du travail de conception d'une plateforme automatisée d'exploitation des données financières et économiques régionales, en vue de l'évaluation quantitative et qualitative de l'impact et de l'effet levier des financements régionaux et européens sur la vie économique des entreprises, des territoires et des filières régionales.

Il regrette que la création ex nihilo de l'outil d'extraction et de valorisation des données, le recueil des données internes et externes à la Région et l'adaptation interne des services instructeurs à ces nouvelles exigences n'aient pas permis de finaliser à ce jour la première évaluation en cours.

Le CESER souligne néanmoins l'intérêt de l'évaluation des politiques territoriales menées comme outil d'aide à la décision, à l'adaptation et à l'ajustement des actions régionales aux évolutions des besoins, des objectifs et des contextes.

Il rappelle que l'évaluation d'une politique publique s'apprécie à l'aune des réalisations effectives et des montants mandatés, non des intentions affichées et des montants votés.

Il salue les efforts entrepris par la collectivité pour instaurer un outil et des pratiques internes pérennes d'évaluation pour l'ensemble de ses politiques territoriales et l'intérêt des catégories des requêtes territoriales ou thématiques offertes par l'outil.

Il encourage la Région à persévérer dans cette démarche innovante pour la conduire jusqu'à son aboutissement fonctionnel et à sa généralisation à l'ensemble des thématiques publiques régionales.

- **L'amélioration des délais d'instruction et de paiement des subventions**

Le CESER attire également l'attention de la Région sur la nécessité de résorber les retards de paiements et d'améliorer les délais d'instruction des demandes de subventions qui sont dommageables à la situation financière des organismes porteurs de projets et à l'action territoriale menée.

- **Un pilotage par l'enjeu à instaurer**

Le CESER approuve la reprise à son compte par la Région de l'analyse des importants enjeux territoriaux liés aux effets du changement climatique exposée dans son avis sur les OB 2019, ainsi que de sa préconisation d'instaurer une action transversale à l'ensemble de ses politiques territoriales en la matière. La place consacrée à la thématique environnementale et à ses enjeux, notamment pour le littoral, dans le document d'orientation 2020, est un gage de la prise de conscience de leur importance par la collectivité. En effet, ces enjeux environnementaux ne renvoient plus, en ce siècle, à une vision socio-culturelle marginale du rapport à la nature mais bien à des enjeux planétaires et régionaux de sécurité et de survie.

Le CESER Occitanie souhaite mettre en exergue à cet égard l'enjeu primordial de l'accès à la ressource en eau, condition sine qua non de la vie, qui devient un enjeu mondial stratégique et peut-être à terme la ressource naturelle et économique la plus précieuse de toutes. Dès lors, au-delà même des enjeux de gestion raisonnée et de partage de ses usages agricoles, touristiques ou

domestiques, il importe que cette ressource ne soit pas marchandisée au point de constituer, à terme, un moyen de puissance, de pression ou de contrôle aux mains de groupes privés, au détriment de l'intérêt général.

L'élévation inexorable du niveau de la mer, d'ores et déjà à l'œuvre sur le littoral méditerranéen, appelle par ailleurs des mesures urgentes d'anticipation et de construction dans le temps des solutions territoriales qui devront être mises en œuvre en matière de sécurité des biens et des personnes, de planification d'urbanisme, de déplacement de population, d'accompagnement et d'adaptation des filières et des entreprises, de dégagement des voies ferroviaires hors zone inondable. Ces enjeux, primordiaux du fait du caractère majeur des risques vitaux et matériels encourus et du montant des investissements nécessaires, nécessitent une mobilisation partenariale de gestion de crise de la part de l'Etat, de la Région, des acteurs économiques et sociaux et de l'ensemble des collectivités concernées dans une action concertée et synergique, politiquement courageuse et responsable. L'action territoriale ne pourra se limiter à financer la réalisation de coûteux ouvrages côtiers destinés à une protection à moyen terme illusoire.

Sur ces questions, c'est donc à un avenir difficile et à une montée en tension des enjeux territoriaux que doit se préparer la Région Occitanie. Elle sera dès lors moins attendue sur la fidélité à ses engagements de campagne et sur le bilan positif de son action que sur sa capacité à faire face à ces enjeux majeurs et à construire un avenir régional viable et sûr. Le CESER invite la Région à placer son action en la matière au premier rang de ses priorités et à le faire savoir dans ses orientations budgétaires. Il s'est pour sa part autosaisi de ces questions et travaille actuellement à produire un avis sur ces enjeux littoraux.

Le CESER invite également la Région à intégrer une réflexion et une anticipation prospectives sur les risques de révolution culturelles, sociétales, économiques et en termes d'emplois dont est potentiellement porteur le domaine de l'intelligence artificielle en plein essor. Le CESER recommande à la Région les récents travaux de sa section Prospective sur ce sujet. Enfin, le CESER attire l'attention de la Région sur la réflexion à mener sur les enjeux territoriaux qui s'attachent à la révolution technologique de la 5G et aux risques dont il semble qu'elle soit porteuse en matière de santé publique.

- **Une rupture à poursuivre et à intensifier**

La prise en compte innovante dans les orientations budgétaires de la transversalité des enjeux territoriaux majeurs constitue un changement de culture important qui, pour devenir effectif, reste à traduire dans l'organisation interne des services régionaux, dans l'inculturation de ses cadres et de ses agents instructeurs ainsi que dans le pilotage managérial de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Il s'agit d'un enjeu primordial pour garantir une plus grande agilité de la capacité d'action de la collectivité en réponse aux événements exogènes ou endogènes, aux conséquences des phénomènes de rupture précités, aux crises internationales ou nationales, aux demandes civiques et sociétales grandissantes qui sont normalement susceptibles d'infléchir ses priorités et son action. Ces orientations budgétaires 2020 sont ainsi les premières à rendre compte des continuités mais aussi des infléchissements, des amplifications, des ruptures subies ou choisies de l'action régionale. Elles devraient tourner la page d'une apparente inertie du programme d'action déroulé au long du mandat régional au regard d'un monde qui a beaucoup bougé en quelques années, tant au niveau mondial que national, et qui est appelé à bouger encore plus, face aux enjeux majeurs qui se profilent. Le CESER invite la Région à intégrer dans ses orientations budgétaires un programme d'accompagnement de l'organisation de ses services en vue du traitement transversal des politiques territoriales, de formation de ses cadres au management de projet et au pilotage du changement, afin de disposer d'une ressource humaine culturellement en phase avec les enjeux auxquels la collectivité devra répondre.

- **Les suites du Gand débat national : quel projet pour demain ?**

Ces orientations 2020 le montrent, la Région poursuit avec fidélité et détermination la mise en œuvre de son programme d'action élaboré lors de la campagne électorale 2015 et qui reste pertinent pour un grand nombre d'enjeux territoriaux qui nécessitent un temps long d'action.

La crise sociale dite des « Gilets jaunes », inédite par sa mobilisation, par sa durée et parfois par ses violences, a mis en exergue une crise de confiance ancienne vis à vis des acteurs de la démocratie représentative et des aspirations civiques nouvelles auxquelles la Région, des Départements et des communes ont répondu par l'instauration de budgets participatifs.

Les enjeux environnementaux planétaires interrogent le modèle de développement mondial, source de pollution, d'extinction des espèces animales, de disparition de la biodiversité végétale et culturelle, d'épuisement des ressources naturelles, d'inégalités de richesses. La finance internationale amorce un virage favorable à l'émergence d'un nouveau modèle de développement plus socio et plus éco responsable avec l'essor grandissant du dispositif financier des obligations vertes et sociales.

La situation géopolitique et les catastrophes climatiques croissantes, les submersions prévisibles de certaines régions du monde vont accentuer les phénomènes de migration humaine massive.

Le monde bouge. Il avance vers une indispensable transition.

Cette évolution contextuelle planétaire, la demande sociale nationale et les enjeux territoriaux régionaux appellent une actualisation des projets politiques qui soit porteuse d'un souffle nouveau et qui préfigure un avenir viable et désirable.

Dans son éditorial, la présidente de la Région évoque, sans le définir, la construction d'un « nouveau modèle » en lien avec les acteurs du territoire. La société civile organisée attend de la Région la définition d'un projet territorial actualisé, qui propose au regard des enjeux de l'Occitanie des voies et des perspectives nouvelles. Le CESER Occitanie, qui représente au travers de ses 80 organisations implantées sur tout le territoire régional la société civile organisée, souhaite être associé à la définition de ce nouveau projet territorial.

Le CESER renvoie la Région à la lecture de ses travaux de prospective « Les chemins de 2040 » et à sa récente « Contribution au Grand débat national » qui sont tous deux consultables dans la partie « Travaux » du site internet du CESER Occitanie. Dans sa contribution au Grand débat national, le CESER Occitanie pose des questions et y répond :

- Quel modèle de société voulons-nous offrir à nos enfants ?
- Quel modèle de développement voulons-nous construire ?
- Quelle organisation de la République et de la démocratie voulons-nous défendre ?

Le CESER Occitanie invite la Région à apporter ses propres réponses à ces questions, pour définir un projet audacieux pour demain, un projet ambitieux qui porte les transformations à opérer pour mettre en œuvre les évolutions indispensables avec les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et associatifs.

CONCLUSION

NOUVEAUTÉS

Dans une région qui pâtit d'un taux de chômage, d'un taux de pauvreté, d'un volume de décrochage scolaire bien supérieurs à la moyenne nationale, le CESER approuve l'ambition régionale de faire en Occitanie la rentrée la moins chère de France, au bénéfice des familles. Il approuve les dispositifs d'aides tels que le chèque mobilité, loRdi, la Carte Jeune étendue à de nouvelles aides pour les familles.

Le CESER préconise à la Région de relever le défi de l'innovation et de l'excellence dans des actions ciblées de lutte contre le chômage en Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault, qui se distinguent par des taux de chômage de 14% et 15%, au regard d'une moyenne nationale de 8,5%.

Le CESER prend acte du développement territorial des Maisons de la Région et préconise que ces guichets de proximité et de premier niveau d'information puissent jouer, aussi à terme, un rôle d'animation territoriale auprès des acteurs locaux de la société civile engagés dans des actions de développement économique, social et environnemental. Il invite la Région à recourir à ce réseau partenarial pour étendre et pour améliorer sa capacité d'action.

CONTINUITÉS

Le CESER constate que la collectivité poursuit et amplifie en 2020 sa stratégie financière au détriment de l'action partenariale territoriale avec des organismes engagés dans les politiques régionales au plus près des publics et des territoires concernés.

S'il était jusqu'ici possible d'imputer cette désaffection au plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement imposé à la Région par l'Etat (1,125% au lieu de 1,2% pour les autres Régions), ces orientations budgétaires 2020 révèlent le zèle excessif que met la collectivité à réduire de son propre chef ses dépenses de fonctionnement à un niveau plus élevé encore que le plafond déjà extrême qui lui est imposé par l'Etat. Ceci en vue de toujours plus augmenter sa capacité d'autofinancement pour réaliser ses investissements sans recourir à l'emprunt, alors que les taux d'emprunts sont historiquement bas, voire négatifs.

Le CESER s'étonne d'un courrier récent de l'Etat adressé par le Préfet à la Région afin d'approuver l'action de la collectivité quant au niveau d'augmentation des dépenses de fonctionnement inférieur à celui qui lui était réglementairement assigné. A cet égard, il rappelle le refus de la Région de signer en son temps le contrat de l'Etat visant à la soumettre à cette contrainte budgétaire.

MANQUES ET PRECONISATIONS

Le CESER regrette par ailleurs une organisation administrative des politiques régionales « en silos » souvent étanches, insuffisamment transversales et globales, et préconise à la Région une réorganisation interne des services administratifs qui soit propre à favoriser, par exemple, une vraie politique de la jeunesse autour de l'ensemble des objectifs et des dispositifs existants, en lien avec les partenaires territoriaux engagés auprès des jeunes. De même, le CESER regrette que les acteurs du logement social doivent s'adresser à 3 directions régionales différentes pour une même action. Les actions du domaine agricole et environnemental sont également individualisées, au détriment d'une vision globale des enjeux, de leur importance et des actions prioritaires à mettre en œuvre.

Le CESER regrette une nouvelle fois le nouveau retard pris dans la mise en accessibilité PMR des

quais des gares régionales, privant de fait les personnes handicapées et à mobilité réduite de la liberté fondamentale de circulation, constituant ainsi une discrimination. Conscient de la responsabilité de la SNCF et des interpellations déjà faites par la Région à l'attention de la SNCF, le CESER invite la présidente de la Région à dépasser les simples interpellations, à passer à des interpellations publiques et médiatisées sur le sujet, à utiliser tous moyens y compris la voie contentieuse, pour enfin faire cesser cette discrimination et exiger que les engagements pris soient enfin tenus dans les délais promis.

Le CESER s'interroge sur la question de l'illectronisme¹ et préconise que la Région Occitanie, moteur en matière d'équipement d'accès au numérique, participe à la lutte contre la fracture numérique.

RUPTURES

Le CESER préconise à la Région de mettre en œuvre en 2020 une mobilisation exceptionnelle de ses personnels, en recourant aux marges de manœuvre que lui offrent ses emplois non pourvus, en vue d'accélérer les délais d'instruction et de paiement des subventions régionales et européennes.

Le CESER appelle la Région à s'emparer vigoureusement d'une action concertée avec l'Etat, les collectivités et les acteurs socio-économiques visant à anticiper et à mettre en œuvre un programme d'action urbanistique, d'aménagement du territoire, d'adaptation des infrastructures de transports sur le littoral en réponse à la submersion programmée du trait de côte sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer. Il attire également l'attention sur les enjeux vitaux pour la Région de l'accès à la ressource en eau et de son usage raisonné et partagé. Il appelle enfin à une action de lutte contre la pollution marine de la Méditerranée en vue de la sauvegarde des espèces et de l'économie halieutique.

Le CESER note que les seuls changements d'orientation en matière de politiques régionales sont ceux prescrits par l'Etat sur les compétences régionales. Il estime que le contexte environnemental et social aurait cependant pu justifier, sinon un changement majeur d'orientation, au moins une affirmation encore plus forte de certaines d'entre elles. Le CESER aurait souhaité que ces orientations budgétaires dépassent la stricte continuité des politiques engagées et fassent preuve de plus d'audace.

¹ "Ce terme recommandé par la Commission d'enrichissement de la langue française, désigne l'inhabileté numérique ou encore illettrisme électronique, c'est-à-dire la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Le terme illectronisme transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'informatique." Source : Wikipédia

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AD'OCC	Agence de développement économique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFL	Agence française Locale
ASESRO	Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie
BREXIT	British Exit From The European
BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CACG	Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne ?
CCRRDT	Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique
CESER	Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CPTS	Communauté Professionnelles Territoriales de Santé
CRAJEP	Comité régional des associations de jeunesse et de l'éducation populaire
CREPS	Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives
CRIJ	Centre Régional Information Jeunesse
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
Département	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
département	Circonscription administrative et territoire géographique
DRJSCS	Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRONISEP	Direction Régional d'Office national d'Information sur les enseignements et les professions
EGALIM	Loi Etats Généraux de l'alimentation
EPFR	Etablissement Public Foncier Régional
ESS	Economie Sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FEDER	Fond européen de développement régional
HVE	Haute Valeur Environnementale
HVN	Haute Valeur Naturelle
IUT	Institut Universitaire des Technologies
Loi NOTRe	Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
Métropole	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale

Métropole	Aire urbaine de plus de 500 000 habitants
OB	Orientation Budgétaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONISEP	Office national d'Information sur les enseignements et les professions
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Plan industriel et commercial
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNR	Parc Naturel Régional
PPI	Plan Pluriannuels d'Investissement
PRPGD	Plan régional de prévision de la gestion des déchets
REPOS	Région à Energie Positive
Région	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
région	Circonscription administrative et territoire géographique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
SIQO	Signes officiels de la Qualité et de l'origine
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement Durable et de Développement Equilibré du Territoire
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TPE	Très Petite Entreprise
VAE	Validation des acquis de l'expérience

EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

Monsieur Jean FUENTES
Pour le 1^{er} collège

2^{ème} COLLEGE

Monsieur Christian TERRANCLE
Pour Solidaires

Monsieur Jean-Marie BEZ
Pour le Comité Régional CGT-FO

Madame Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT et l'UNSA

3^{ème} COLLEGE

Monsieur Pierre-Jean GRACIA
Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Monsieur Olivier-Ronan RIVAT
Pour le Groupe Associations et Territoires

Suffrages exprimés : 146

Pour : 126
Contre : 0
Abstentions : 20

Avis adopté

Intervention de Monsieur Jean FUENTES

Pour le 1^{er} collège

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne ferai pas durer plus longtemps l'insoutenable suspense :
Le premier collège votera cet avis.

Cependant, si nous saluons les priorités d'actions du Conseil régional en terme de soutien du pouvoir d'achat, d'éducation et de formation, de création d'emplois durables, de transports collectifs plus nombreux et moins chers, d'un aménagement du territoire plus harmonieux, nous regretterions que les moyens mis en œuvre soient limités voire insuffisants du fait d'une trop importante réduction des coûts. Ainsi, nous constatons avec regret une prévision en deçà de l'augmentation des charges de fonctionnement autorisée par l'Etat à savoir 0,9% au lieu de 1,125%.

- De la même manière, si nous apprécions à leur juste niveau une gestion prudente et la volonté de maintenir une forte capacité de désendettement, nous regrettons un recours limité à l'emprunt dans un contexte de taux historiquement bas.
- Notre Région a besoin d'investir et doit soutenir par ses actions les efforts et les travaux des acteurs économiques.
- Nos métropoles sont notre chance. Dynamiques, attractives, génératrices de croissance, l'enjeu est d'éviter qu'elles monopolisent le développement régional au détriment des territoires.
- Loin de nous l'idée d'opposer les territoires aux métropoles. Bien au contraire. La gageure consiste à utiliser les forces économiques que représentent nos deux métropoles régionales pour dynamiser l'ensemble de notre région en relevant efficacement le défi de recréer de l'emploi dans nos territoires.
- Pour ce faire, nos atouts sont nombreux :
 - ⇒ Utilisons l'opportunité que représente l'attractivité régionale en donnant les moyens et l'envie aux 50.000 nouveaux arrivants annuels de s'installer ailleurs que dans la périphérie de nos métropoles où ils viendraient grossir les flux du trafic et renchérir les prix de l'immobilier,
 - ⇒ Facilitons les mobilités pour optimiser des structures qui existent déjà dans nos territoires,
 - ⇒ Appuyons-nous sur la richesse que représentent nos villes moyennes pour recréer localement de l'emploi,
 - ⇒ Développons des pôles d'excellence ailleurs que dans la périphérie des métropoles.
- Le succès que rencontrent les différents contrats territoriaux, contrats de bourgs-centres, est la preuve de ce dynamisme qui ne demande qu'à être soutenu et accompagné.
- A ce titre, le Premier Collège se réjouit de l'annonce pour 2020 de l'attribution des derniers cofinancements au titre du Plan Régional Très Haut Débit. Cependant, sauf à considérer que le problème de l'accès au Très Haut Débit numérique est définitivement réglé sur l'ensemble de territoire régional, l'action de la région devra se poursuivre jusqu'à l'atteinte de l'objectif recherché.
- Pour appuyer le développement harmonieux de notre Région, le Contrat de Plan Etat-Région est un formidable outil. Ainsi, le Premier Collège salue le lancement en octobre 2019 d'un contrat pour l'industrie du futur et la dotation qui va permettre à 400 TPE/PME de bénéficier d'un accompagnement pour leur transformation vers l'usine 4.0.
- Concernant la politique agricole, outre la nécessaire mise en place d'un outil de portage financier du foncier, le premier Collège insiste sur l'absolue nécessité de poursuivre le soutien à l'installation de jeunes agricultrices et

de jeunes agriculteurs afin d'assurer le renouvellement des exploitations mais également sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité afin d'en garantir la pérennité.

- Le premier Collège aurait cependant souhaité pouvoir disposer, dans cette présentation des Orientations Budgétaires, d'un bilan des réalisations des deux contrats de plan régionaux en cours et recevoir une information sur la préparation du CPER 2021-2027 et la prochaine programmation des fonds européens, dont les enjeux sont primordiaux pour notre Région, tant sur le plan agricole qu'en matière de développement économique et social.
-
- De la même manière, nous rappelons à nouveau la nécessaire mise en place par la Région d'outils d'évaluations efficaces de son action afin d'inscrire les efforts dans la durée. Cette évaluation doit servir, comme dans nos entreprises, à mener si besoin des actions correctives pour garder le cap et atteindre les résultats attendus d'une politique qui a besoin, encore et toujours, d'ambition et de réalisme.
-
- Dans un contexte difficile, lié entre autres à une crise sociale, un durcissement des échanges commerciaux, un Brexit qui n'en finit pas, nos entreprises résistent plutôt bien. Et même si nous avons le triste privilège de compter les départements les plus fortement impactés par le chômage, l'emploi progresse. Nos professionnels sont prêts à adhérer au Pacte productif de Plein Emploi lancé par le gouvernement d'autant plus que, pour autant que cela puisse paraître paradoxal, nos entreprises ont le plus grand mal à recruter. Nous savons que la Région les soutient déjà mais elle doit le faire encore davantage en les aidant dans leur quotidien, en les assistant dans leurs actions de recrutement, en anticipant les besoins des filières par des plans de formation adaptés, en réduisant les démarches administratives et les délais de traitement qui les accompagnent mais également, comme le souligne l'avis, en mettant en œuvre dès 2020 une mobilisation exceptionnelle de ses personnels, en recourant aux marges de manœuvre que lui offrent ses emplois non pourvus, en vue d'accélérer les délais d'instruction et de paiement des subventions régionales et européennes.
-
- « L'avenir n'est pas ce qui va arriver, disait Henri Bergson, mais ce que nous allons faire. »
- Ai-je besoin de rappeler combien il avait raison ?
-
- Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Christian TERRANCE

Pour Solidaires

Madame la Présidente du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le temps est trop compté pour que nous entrions dans les détails de ce que nous pourrions dire de ce projet d'avis. Nous partageons certains points de l'expression mais d'autres sont trop clivant selon nous pour que nous puissions adhérer au consensus que réclame cette assemblée.

Nous avons ainsi relevé plusieurs lacunes dans le projet. Rien pour rappeler notre désaccord sur la Convention TER signée par la Région en ce qu'elle laisse la SNCF faire circuler de plus en plus de trains sans contrôleurs et ouvrir des gares sans agents avec leurs conséquences néfastes. Rien sur le train des primeurs Perpignan Rungis qui a été supprimé et remplacé par des dizaines de camions par jour. Rien sur le projet de création à Sète d'un quai pour yachts de luxe et paquebots en cœur de ville avec des conséquences incalculables en matière de pollution.

Ce sont des exemples et au-delà nous relèverons dans ce projet d'avis un point emblématique pour illustrer notre propos et garder du temps pour aborder des éléments de contexte tout aussi prioritaires pour nous.

Solidaires en Occitanie est en profond désaccord avec les points abordés dans l'avis, sur la question centrale de l'emploi. Préconiser, comme il est indiqué, l'extension du Plan d'Investissement dans les Compétences (le PIC) à des formations « aux savoir être » dans l'industrie est au mieux un contre-sens au pire une monstruosité. Les entreprises industrielles ont avant tout besoin de personnel qualifié – et correctement payé – qui maîtrise des savoir-faire techniques en production et des savoirs théoriques suffisamment étayés pour permettre de réelles évolutions de carrière. Or, les formations aux « savoir-être » préconisées, en particulier pour les bas niveaux de qualification, sont un leurre dangereux car elles ne visent qu'à former des salarié-es soumis-es, flexibles et corvéables.

Toujours à ce chapitre, *Solidaires en Occitanie* considère que ce projet d'avis manque singulièrement de précaution et de vigilance sur le concept d'Industrie 4.0. Sans être ignorants ou réfractaires aux évolutions technologiques, nous ne nous pâmons pas devant une « modernité » qui a parmi ses buts de produire toujours plus de profits en se passant de celles et ceux qui contribuent à créer les richesses, les salarié-es. Ce virage industriel, développant à outrance et sans barrière la digitalisation/automatisation, particulièrement via l'intelligence artificielle, place l'humain au second rang et nie l'intelligence collective, dans le monde de l'entreprise comme dans la société.

Pour rester quelques instants sur l'exercice budgétaire nous relèverons à nouveau un point central pour nous, et pas ou peu abordé dans le texte, le fait que la région continue à se complaire, sans critique, dans le bénéfice de la manne toujours plus importante de la fiscalité indirecte. Les collectivités locales mettent ainsi leurs pas dans ceux d'un gouvernement qui, pan après pan, érode le système fiscal Français en le tournant résolument vers des taxations sournoises et injustes des plus captifs et des plus faibles.

Nous revenons au contexte sur lequel, comme à notre habitude dans nos déclarations, nous centrerons le propos sur l'actualité des luttes. D'une phrase d'abord nous rappellerons ce que nous disions l'an dernier : « *Ce gouvernement marche sur deux thèses : réduire à tout prix les dépenses publiques et promouvoir la seule réussite individuelle* ». Rien n'a changé, si ce n'est un troisième pilier à rajouter à son débit : l'autoritarisme vis à vis des populations et tout particulièrement de celles qui revendiquent, dont les militant-es syndicaux.

Nous aurions voulu, pour aborder l'actualité des luttes dans ce contexte, traiter du lien entre indemnisation du chômage et précarité quand 2 manifestations nationales se préparent les 30 novembre et 7 décembre.

Nous aurions voulu parler des multiples conflits qui se développent dans le secteur des transports et qui trouveront bientôt un point d'orgue revendicatif, que tous les salarié-es partageront, le 5 décembre prochain pour exprimer leur rejet de la nouvelle remise en cause de nos systèmes de retraite.

Nous aurions voulu dire le désarroi de l'ensemble des personnels hospitaliers, notamment ceux des urgences, qui ne supportent plus les abandons auxquels ils sont confrontés. Ils manifesteront à Paris et en province ce jeudi 14 novembre pour continuer à le crier.

Nous aurions voulu décrire les raisons de la grève nationale des Finances Publiques, ce même 14 novembre, contre le démantèlement et la privatisation partielle de ce réseau public. Nous noterons simplement que, pourtant alerté par courrier, le CESER est la seule institution à n'avoir eu aucune réaction quand les élu-es locaux, départementaux et régionaux ont tous manifesté leur soutien actif.

Le temps qui nous est imparti interdit un développement qui serait pourtant utile et nécessaire. Aussi, nous nous concentrerons sur deux luttes singulières et dramatiques qui sont intimement liées par la précarité.

Pour faire lien avec notre remarque sur l'injustice de la fiscalité nous ferons un nécessaire retour sur ce que le projet d'avis nomme « *une crise* » parlant des gilets jaunes, quand il faut y voir a contrario une nouvelle forme de mobilisation qui se répand dans le monde entier. Nous sommes à quelques jours de l'anniversaire de ce que nous considérons, pour notre part, comme un réveil des citoyen-nes qui se sont levé-es, et restent depuis debout, pour revendiquer un autre modèle de société que celui qui les écrase.

Et nous continuons à ne pas supporter les références bien pensantes aux « *violences* » qui stigmatisent celles et ceux qui revendiquent un monde meilleur quand le CESER exonère, de fait, les violences sociales et institutionnelles, sans parler des violences policières qui continuent à se perpétrer tous les samedis.

Et pour faire lien avec les violences sociales nous voulons conclure en évoquant l'acte désespéré de notre camarade de *Solidaires Étudiant-es* qui s'est immolé par le feu devant le CROUS de Lyon. Ce jeune de 22 ans a voulu alerter sur ses conditions précaires dans un monde étudiant toujours plus libéralisé et concurrentiel. Alerter sur la situation des enfants des classes populaires et d'une partie des classes moyennes qui subissent ce système et cette fragilité sociale et financière. Alerter plus globalement sur l'état de précarité croissant de notre société. Ce mardi 12 novembre les étudiant-es sont appelé-es à se rassembler devant les CROUS ou les lieux d'étude, nous tenons, dans cette déclaration, à leur apporter notre soutien indéfectible.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les réalités du contexte national et régional dans lequel nous vivons, fait de violences et d'injustices, d'abandons et de renoncements. Mais un contexte dans lequel des femmes et des hommes luttent, refusant que ce contexte leur impose la misère dans une société pourtant riche et prospère.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité Régional CGT-FO

Monsieur le Président,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

La période actuelle est marquée dans le monde par le ralentissement de la croissance et les tensions commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine. Elle est aussi marquée par les politiques non conventionnelles des banques centrales qui tentent de soutenir la croissance et par la nécessité d'assurer la transition de l'économie mondiale vers un modèle peu émetteur en gaz à effet de serre.

Les pays les plus intégrés dans la mondialisation dont la France fait partie, sont aujourd'hui les plus en difficulté et les institutions internationales ne parviennent pas à retrouver un rôle de coordination. L'ordre libéral d'après-guerre est déstabilisé sans qu'aucune solution de substitution n'apparaisse.

En Occitanie, les recettes fiscales et les dépenses d'investissement poursuivent leur croissance. La Région Occitanie est la première des régions françaises en matière de dynamique démographique mais hélas la seconde en dynamique du chômage. Peut-être y a-t'il d'ailleurs une relation de cause à effet entre les deux ?

Ses dépenses de fonctionnement se réduisent en deçà même de l'injonction gouvernementale ce qui nous a fait penser à la célèbre phrase de Machiavel selon laquelle « Ce qu'on ne peut empêcher, il faut le vouloir ».

En outre, l'importance des fonds européens gérés par la Région aurait pu justifier de les ranger dans un budget annexe ce qui aurait eu pour effet collatéral de ruiner l'argumentation de la Cour des Comptes qui elle, les rangeant dans les dépenses de fonctionnement, s'est autorisée à stigmatiser la gestion de la Région.

Au demeurant, le Conseil Régional est une assemblée politique et une assemblée politique doit faire de la politique et non pas de la gestion.

Il faut cependant remarquer que peu de choses sont dites sur le tourisme qui fournit pourtant près de 10% du PIB Régional soit plus que l'agroalimentaire et un vrai oubli : la beauté. Oui la beauté. Ce n'est plus une catégorie politique et pourtant il y eut des civilisations pour lesquelles l'esthétique fut au pinacle de leurs préoccupations. Ce n'est plus le cas. Nous sommes aujourd'hui dans le règne de la quantité. C'est ainsi.

Bref, le passage des intentions politiques en principe finançables que sont les orientations budgétaires aux actions financées que nous découvrirons le mois prochain dans le Projet de Budget peut parfois se révéler décevant et il peut y avoir aussi loin du finançable au financé que de la coupe aux lèvres.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE félicite la rapporteure et votera le Projet d'Avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT et l'UNSA

Madame la Vice-Présidente de la Région,
Monsieur le président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime ici au nom des organisations CFDT et UNSA.

Les Orientations Budgétaires sont destinées à affirmer l'action que veut conduire la collectivité, et constituent toujours un temps fort de ce que le Conseil Régional d'Occitanie voudra traduire logiquement dans son Budget Primitif, qui nous sera présenté sous peu.

Aussi, depuis le 25 octobre, où Madame Claire Fita a présenté au Ceser les orientations budgétaires de la région pour l'année 2020, les membres des délégations CFDT et UNSA se sont beaucoup investis dans l'analyse du document présentant les OB2020.

Ce faisant, il ne nous a pas échappé que les indicateurs financiers de la Région Occitanie étaient « au vert », et nous relevons que la région se félicite de la contraction de ses dépenses de fonctionnement, qui permet de dégager de l'autofinancement pour l'investissement.

Il ne nous a pas échappé non plus que les orientations budgétaires pour l'année à venir s'inscrivaient dans une parfaite continuité des années précédentes... excepté les changements de compétences édictés par l'État.

Alors, dans un contexte où les questions environnementales et sociétales se font plus prégnantes que jamais, la CFDT et l'UNSA s'interrogent :

- à la fois sur la contraction des dépenses de fonctionnement, réalisée au-delà des contraintes qui étaient posées par l'État (dans quels domaines ? Et/ou au détriment de quelle politique ?)

- et à la fois sur les marges de manœuvre ainsi dégagées : quel est l'objectif poursuivi ?

La CFDT et l'UNSA ne considèrent pas comme un objectif en soi de respecter des critères dits « de bonne gestion »... encore faut-il que les marges de manœuvre permises par cette bonne gestion servent un objectif, une politique, une vision pour le territoire occitan.

Ainsi, le contexte régional est très marqué par les enjeux du changement climatique, et l'avis portant sur ses effets au niveau du littoral d'Occitanie examiné aujourd'hui en est une illustration. Mais on pourrait aussi parler de l'impact des canicules sur les personnes et les activités comme l'agriculture, ou encore des pertes humaines et des dégâts matériels provoqués par les inondations à répétitions ... avec des phénomènes toujours plus intenses.

Le contexte social régional, et notamment le niveau de chômage, et son corollaire la pauvreté, doit également conduire à des choix politiques forts.

Les orientations budgétaires régionales pour 2020 ne font pas l'impasse sur ces sujets.

Notamment, la CFDT et l'UNSA relèvent favorablement la volonté de placer la Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie, tout autant qu'au service des territoires.

Mais nous ne pensons pas que lancer un budget participatif intitulé « ma solution pour le climat » suffit à constituer une vision transversale et stratégique en la matière.

Au contraire, pour construire une politique volontariste répondant aux nouveaux défis, il nous apparaît indispensable de procéder à une analyse fine, une évaluation des budgets déjà investis en matière sociale et environnementale les années précédentes, et de leurs effets concrets en terme d'atteinte des objectifs assignés.

Ainsi, il nous paraît indispensable de s'appuyer sur des évaluations transversales, là où les orientations budgétaires 2020, mais aussi l'ensemble des documents budgétaires des années passées, sont plus présentés selon une logique « en silo ».

Il semble qu'un début de réflexion soit en cours, pour répondre aux obligations relatives au « green and social bond » contracté en 2018.

Nous formons le vœu que le champs d'application de l'analyse soit rapidement élargi à l'ensemble des dépenses de la région.

Soutenir la recherche et l'innovation sociale, avec les universités en sciences sociales, peut aussi contribuer à ce que l'Occitanie soit à la pointe et dispose des analyses et pistes de réflexion pour répondre aux bouleversements économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Ce sont des conditions indispensables pour refonder, ou conforter pour certaines, les priorités budgétaires régionales.

La CFDT, l'UNSA, ainsi que les 50 organisations signataires du « pacte du pouvoir de vivre » invitent vivement la région à s'approprier, et décliner en région les 66 propositions pour refaire société, agir au cœur de l'économie, construire un avenir partagé, et partager le pouvoir.

Plus particulièrement, parmi les 8 priorités fixées par nos organisations, le Conseil Régional doit prendre sa part et traduire sa volonté en orientations budgétaires :

- pour en finir avec les logements indignes, mais aussi toutes les passoires énergétiques ;
- en construisant un budget 2020 écologique, social et solidaire ;
- en accompagnant humainement les habitants d'Occitanie au plus près de chez eux.

Sans oublier de faire l'analyse de l'impact de ses décisions sur les 10 % les plus pauvres de la population d'Occitanie, et au regard des Objectifs de Développement Durable.

L'avis du Ceser sur les Orientations Budgétaires 2020 reflète plutôt bien les éléments importants pour nos deux organisations.

Il trace quelques préconisations intéressantes, et nous partageons les éléments de sa conclusion qu'il s'agisse des nouveautés, des continuités, des manques et des ruptures nécessaires.

En conséquence, la CFDT et l'UNSA voteront favorablement.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Pierre-Jean GRACIA

Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Monsieur le représentant du Préfet,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie
Monsieur le Président du CESER
Mesdames et Messieurs les Conseillers

J'interviens aujourd'hui au nom du groupe SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3^{ème} collège du CESER qui représente :

- les organisations représentatives des secteurs du logement, de la consommation,
- les organisations représentatives et de la solidarité et la cohésion sociale : la croix rouge française, les restos du cœur, l'abbé Pierre ;
- l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, le CREAM - ORS,
- les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales,
- les associations de personnes en situation de handicap et leurs familles,
- les fédérations hospitalières du 3^{ème} collège,
- la mutualité française
- l'APEL

Je voudrais tout d'abord remercier Me Fita et les services administratifs du Conseil Régional pour les documents fournis et la clarté de nos échanges lors de la présentation orale de ces OB le 25 Octobre dernier. Ensuite, je tiens à saluer la méthode et le sérieux du travail de la commission Finances et Evaluation des politiques publiques sur ce rapport des orientations budgétaires 2019 dont notre groupe partage totalement le contenu.

Le tryptique, Nouveauté, Continuité, Rupture développé par la rapporteure Karen SERRES dans sa présentation renouvelle le genre et permet de rendre plus visibles le caractère particulier que revêtent certaines orientations.

Comme indiqué dans l'avis, ces orientations budgétaires, sixième de la mandature qui a vu la fusion de deux régions, s'inscrivent dans une continuité assumée, car fidèle à une politique revendiquée dès 2016.

Nous insisterons sur quelques points :

- Tout d'abord, le groupe Santé Logement Cohésion sociale qui s'interrogeait déjà l'an dernier sur le paradoxe d'un budget contraint par l'Etat (plafond de dépenses à ne pas dépasser notamment) appelle à une clarification de la comptabilisation des fonds européens et à dixit la Cour des comptes une homogénéisation de la comptabilisation de ces fonds identiques dans tous les régions.

Cette confusion amène des jugements biaisés non conformes à une réalité saine des finances de la région Occitanie et nécessairement troublante pour les citoyennes et citoyens de notre belle région.

Le doute ainsi instillé nuit à la bonne compréhension de l'action politique et publique et remet de la défiance inutile dans l'accomplissement des actions d'intérêt général et collectif qui font cohésion sur nos territoires.

- Ensuite, le groupe Santé Logement Cohésion Sociale partage le souci de la commission Finances Evaluation des politiques publiques du Ceser d'avoir une vision transversale des politiques entre les différents chapitres budgétaires de la Région. Notre groupe est particulièrement attentif au suivi des politiques handicap et égalité homme/femme et soutient en ce sens la conclusion de l'avis. D'autres thématiques peuvent être aussi concernées.
- Le groupe Santé Logement Cohésion Sociale souligne la nécessité de maintenir les équilibres entre les territoires. Les événements de ces derniers mois ont démontré le creusement des fractures territoriales. L'attractivité économique des métropoles et la saturation des flux de mobilités que

cela génère interrogent sur un aménagement du territoire perçu et vécu plus comme un ruissellement des métropoles que comme une autonomisation des territoires. La Région doit contribuer à réduire la fracture entre ville et métropoles et les territoires plus ruraux aux fins de maintenir une égalité entre les citoyens dans tous les domaines de la vie publique.

- En matière de santé La Région n'a certes pas la prérogative sur les politiques sanitaires ou de cohésion sociale mais elle se doit de participer aux cotés de l'Etat ou des autres collectivités territoriales aux actions de soutien à ces territoires ruraux. Son effort d'investissement sur les formations sanitaires et sociales se poursuit dans la continuité L'inquiétude des populations vis à vis de l'offre de soins dans nos territoires n'a jamais été aussi grande tout comme le souci de maintien d'un certain nombre de services publics au bénéfice de populations souvent fragilisées ou vieillissantes. Le CESER se félicite que les orientations budgétaires visent dans ce domaine le logement et les politiques de la ville. Il observe que la Région Occitanie se mobilise pour l'habitat qui constitue un élément structurant de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et de la dynamique économique de l'Occitanie. A l'instar de ce que nous disions l'année précédente, Il conviendra cependant de s'assurer que les critères d'éligibilité pour accéder aux financements rendent effectifs la consommation des crédits par les opérateurs.
- Concernant la nouveauté mise en exergue, des budgets participatifs, nous attendons l'avis du CESER sur le sujet mais restons attentifs à la ou aux lignes budgétaires qui seront affectées pour leurs mises en œuvre.

Le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE votera l'avis.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Olivier-Ronan RIVAT

Pour le Groupe Associations et Territoires

Monsieur le représentant du Préfet,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie
Monsieur le Président du CESER
Mesdames et Messieurs les Conseillers

J'interviens pour le groupe « Associations et territoires » du 3ème collège, composé des associations : Mouvement Associatif, consommateurs, Fondation du patrimoine, familles et personnes âgées, parents d'élèves, sports, culture, Jeunesse et Education Populaire, étudiants, politique de la ville, Information Jeunesse, droits des femmes et planning familial, environnement, Ingénieurs et scientifiques de France, club de la presse, pêche et chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président Bruno Lafage de la commission 8. Nous remercions l'engagement de la rapporteure de cet avis, Karen Serres. Nous tenons tout particulièrement à remercier Dominique-Marie Félix, chargée de mission et Vitryny Cam, assistante, pour la qualité de leur travail. Ce travail a permis, suite à de nombreux débats et échanges, quelquefois un peu houleux, avec l'ensemble des composantes du CESER de réaliser une synthèse constructive et opérationnelle.

En offrant une alternative au chacun pour soi, les associations, fortes de l'engagement bénévole de millions de personnes, n'opposent pas individu et collectif. Elles construisent une société solidaire qui fait une place à chacun.

Expérimentant des solutions concrètes là où s'expriment les manques et les envies, explorant tous les terrains, du plus local au plus global, les associations savent identifier les besoins de la société. Créatives, elles apportent des réponses sociales et économiques pertinentes et renouvellent nos façons de penser et de rendre des services aux publics. Efficaces, elles font travailler ensemble bénévoles, volontaires et salariés, dans des entreprises à but non lucratif, qui développent l'emploi au plus près des territoires.

Productrices de richesses sans être animées par le profit, les associations ne veulent plus être le visage d'une « autre » économie mais celui de l'économie de demain, durable, respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement.

Le trait dominant de ces dernières années est l'accélération et l'accentuation des transitions à caractère irréversible. Toujours aussi inquiets, les acteurs associatifs sont disponibles pour de nouvelles perspectives stratégiques.

La Grande Transition est la résultante de quatre transitions simultanées : la transition écologique, la transition numérique, la transition institutionnelle et la transition économique.

La transition économique est travaillée par deux tendances antagoniques : celle de l'hyper-concurrence (marchandisation à outrance, concurrence par les prix, innovations disruptives, etc.) et celle de la coopération systémique (écosystèmes industriels, économie de partage, économie collaborative, open source).

Notre conviction est que la matrice associative est nécessaire au développement du pouvoir d'agir des citoyens, des acteurs économiques, des communautés d'action dans le contexte des quatre transitions sur chaque territoire de la Région Occitanie.

La reconnaissance du rôle joué par l'économie sociale et solidaire va dans ce sens et peut donc être considérée comme un acquis politique. Mais le traitement par la loi de l'ESS comme un secteur statutaire de l'économie condamne l'Association à un rôle supplétif, parents pauvres de cette politique, celui des activités de réparation et de compensation de l'économie de la performance financière.

À l'occasion de la présentation des Orientations Budgétaires 2020, le groupe Associations et Territoires revient sur les mesures qui doivent maintenant trouver une traduction budgétaire, alors que la Présidente de la Région Occitanie a souhaité :

1. Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie
2. Une Région au service des territoires
3. Une Région qui prépare l'avenir

Le groupe Associations et Territoires s'inscrit totalement dans ces trois grands chantiers, cela fait partie de son essence même !

Nous soutenons la réserve du CESER sur le tout numérique, la proximité humaine devant rester un élément majeur dans une démarche éducative.

Nous soutenons également la volonté de la Région de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Nous partageons l'interrogation du CESER Occitanie sur les modalités formelles de contractualisation que la Région envisage d'instaurer avec les associations et leurs réseaux régionaux, partenaires des politiques régionales.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



**Avec l'ambition
de nos citoyens
et nos élus.**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**